



VILLE
de
MONTBONNOT
SAINT-MARTIN
(38330)

N° 01

Nombre de conseillers
en exercice : 29
présents 24
votants
nombre de voix pour
nombre de voix contre
abstention
NPPV

OBJET :

Débat d'Orientation
Budgétaire
2023

Certifié exécutoire

Transmis en Préfecture ou
Sous-préfecture
le : mardi 29 novembre 2022

Publié sur le site Internet
www.montbonnot.fr
le : **29 NOV. 2022**



République Française
Département de l'Isère
Arrondissement de Grenoble
Canton de Meylan

20220149

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt deux

le 22 novembre

le conseil municipal de la commune de MONTBONNOT-SAINT-MARTIN dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de M. Dominique BONNET, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 15 novembre 2022

Présents : M. Dominique BONNET, Maire - Mmes, MATHIEU, LE BARRILLEC - Mrs FARRUGIA, CLAPPAZ, DESCHARRIERES, BOIS, Adjoint(e)s - Mmes, BRULEBOIS-VIOTTO, BENZA-RAIEVSKI, CARBONE, HALLÉ, FAVAND, SPALANZANI - Mrs BARONI, BAUSSAND, COQUET, ISAAC, KLEIN, PERIN, VINTI, MAFFET, HEILLIETTE, LEIFFLEN, DESPRES.

Pouvoirs : Mmes ROLIN (pouvoir à Laurence BENZA-RAIEVSKI), SONJON (pouvoir à Gilles GARRUGIA), PARENDEL (pouvoir à Dominique BONNET), CARRÉ (pouvoir à Jean-Franck BARONI) - M. VIGNON (pouvoir à Roger BOIS).

Mme Marie-Béatrice MATHIEU est nommée secrétaire.

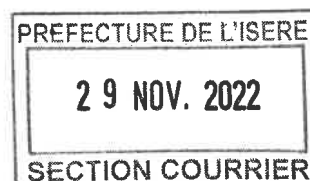
- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2312-1,
- Vu le règlement intérieur du conseil municipal approuvé le 8 avril 2008,

Considérant que dans les communes qui comprennent au moins 3 500 habitants et plus, un débat doit avoir lieu sur les orientations générales du budget, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Jean-François CLAPPAZ Adjoint aux finances et à l'économie, et après avoir délibéré, le conseil municipal, **sans vote**, indique :

Article 1

Que le débat d'orientation budgétaire, pour l'année 2023, a eu lieu ce jour.



20220150

Article 2

Le Maire de la commune de MONTBONNOT-SAINT-MARTIN est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La secrétaire de séance,
Marie-Béatrice MATHIEU



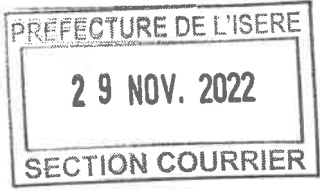
Fait à Montbonnot Saint-Martin,
les jour, mois et an susdits
Le Maire,
Dominique BONNET



Annexes : 1 à 5 et Rapport sur les Orientations budgétaires

ANNEXE

DOB 2023
Projection d'arrondissement 2022



COM - BUDGET COMMUNAL M14

Exercice 2022 au 26/10/2022	Dépenses		Recette		Tr. %	Résultat au 26/10/2022	Tr. %	Résultat 2022 projeté au 31/12
	Credits Ouverts	Liquidé validé en €	Reste à liquider	Liquidé validé en €				
Fonctionnement	10 088 118.11	6 999 264.14	3 098 853.97	7 917 508.44	2 170 609.67	928 244.30	100.00%	2 235 989.49
002 - Excédent antérieur reporté Fonc								400 000.00
011 - Charges à caractère général	2 832 520.69	1 918 146.93	914 373.76					-2 135 806.69
012 - Charges de personnel	4 768 378.00	3 818 484.12	949 893.88					-4 704 566.33
013 - Atténuations de charges								231 426.32
014 - Atténuations de produits								-604 689.00
022 - Dépenses imprévues Fonc	604 689.00	226 124.00	378 565.00					
	593 825.39	0.00	0.00					
023 - Virement à la sect' d'invest.	0.00	0.00	0.00					-384 218.85
042 - Opérations d'ordre entre section	400 827.00	499 429.14	-38 602.14					-770 324.33
65 - Autres charges gestion courante	832 592.62	571 093.70	261 498.92					-7 392.26
66 - Charges financières	7 391.41	7 391.41	0.00					-25 225.16
67 - Charges exceptionnelles	42 894.00	8 594.84	34 299.16					0.00
68 - Dotations aux amortissements et aux provisions	5 000.00	0.00	5 000.00					774 369.21
70 - Produits des services								7 752 485.73
73 - Impôts et taxes								1 009 545.73
74 - Dotations et participations								114 460.44
75 - Autres produits gestion courante								38.50
76 - Produits financiers								605 876.16
77 - Produits exceptionnels								3 851 747.17
Investissement	9 413 375.11	3 181 925.09	6 231 546.02			3 154 507.39	100.00%	2 867 702.64
001 - Solde d'exécution d'inv. reporté								0.00
020 - Dépenses imprévues Invest	201 254.87	0.00	201 254.87					0.00
021 - Virement de la section de fonct.								2 628 500.00
024 - Produits de cessions								382 733.85
040 - Opérations d'ordre entre section	4 455.00	4 454.52	0.48					0.00
041 - Opérations patrimoniales	180 252.12	23 569.16	156 682.96					2 449 394.51
10 - Dotations Fonds divers Réserves								535 010.39
13 - Subventions d'investissement	10 061.67	10 061.67	0.00					-421 751.84
16 - Remboursement d'emprunts	424 741.55	421 717.96	3 023.59					-138 504.37
20 - Immobilisations incorporelles	316 683.25	81 241.26	235 441.99					-259 248.76
204 - Subventions d'équipement versées	487 000.00	390 000.00	97 000.00					-1 477 485.98
21 - Immobilisations corporelles	3 095 314.48	661 966.68	2 437 347.80					-2 714 673.28
23 - Immobilisations en cours	4 689 612.17	1 588 817.84	3 100 794.33					0.00
26 - Participations et créances rattachées à des participations								6 087 736.66
TOTAUX	19 501 493.22	10 171 093.23	9 330 399.99	14 253 844.92	5 247 648.30	4 082 751.69		

MAIRIE DE MONTBONNOT
29 NOV. 2022
Service de Compteur

ANNEXE 2

BALANCE BUDGET PRINCIPAL PROJECTION CA 2022

FONCTIONNEMENT

Dépenses

8 632 162.61

TOTAL

Recettes

10 868 152.09

TOTAL

Résultats

8 632 162.61

TOTAL

10 868 152.09

TOTAL

2 235 989.49

Soit un Excédent de fonctionnement de :

INVESTISSEMENT

Dépenses

5 011 594.22

TOTAL

Recettes

5 995 638.75

TOTAL

PREFECTURE DE L'ISERE
29 NOV. 2022
SECTION COURRIER

5 011 594.22

TOTAL

5 995 638.75

TOTAL

984 044.53

Soit un Excédent d'investissement de :

002 Reprise de l'excédent
d'investissement n-1

2 867 702.64

2 867 702.64

Et un résultat de clôture 2021 de :

6 087 736.66

AS/CB/SR le 07/11/2022

PREFECTURE DE LISIERE
29 NOV. 2022
SECTION COURRIER

ANNEXE 3

BALANCE BUDGET PRINCIPAL
EXERCICE 2023 (DOB)

MAIRIE DE MONTBONNO
29 NOV. 2022
Service du Courrier

FONCTIONNEMENT

Dépenses

9 127 898.95

TOTAL

1 165 368.67

023 Virement à la section d'investissement

10 293 267.62

TOTAL

INVESTISSEMENT

Dépenses

3 596 817.40

RAR 2022 DEPENSES

2 200 000.00

Dépenses Ordinaires

4 370 000.00

Dépenses Spécifiques (Opération)

0.00

Dépenses imprévues

0.00

Rembt Capital Emprunt

10 166 817.40

TOTAL

Recettes

10 293 267.62

TOTAL

10 293 267.62

TOTAL

Recettes

402 927.61

RAR 2022 RECETTES

1 130 000.00

Recettes Ordinaires

327 750.00

Recettes Spécifiques (Opérations)

1 165 368.67

Virement de la section fonctionnement

2 235 989.49

1068 affectation de résultat

1 053 034.46

Emprunt d'équilibre

3 851 747.17

001 Reprise du résultat d'invest.
antérieur cumulé

10 166 817.40

TOTAL

DOB 2023

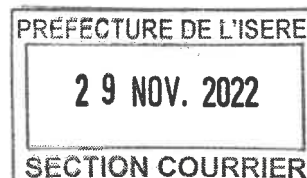
Travaux à réaliser de 2020 à 2026

Document de base établi en mars 2020.

Éléments financiers ajustés au 16 avril 2021.

Éléments financiers ajustés au 13 octobre 2021.

Éléments financiers ajustés au 19 octobre 2022.



Comme chaque année les services techniques essaient d'estimer au plus juste le coût des opérations en fonction des programmes définis de réalisation des travaux. L'inflation que nous connaissons actuellement se répercute bien entendu sur les travaux. Une partie des chiffrages relativement anciens réalisés par les services techniques auront donc besoin d'être réajustés, en fonction de leur date réelle de réalisation. À ce jour, sur l'année 2022, l'indice moyen de révision des prix du BTP fixe une augmentation de l'ordre de 8 %. Sur certains indices particuliers comme les travaux routiers, les travaux de terrassement ou tous les travaux impliquant des produits bitumineux ou PVC, cela représente des révisions de prix bien supérieures entre 10 % et 15 %.

1) Ecole du Bourg et rénovation de la Maison Pour Tous

À la demande du service comptabilité en avril 2021, l'opération Bourg sera scindée en deux opérations:

- Rénovation énergétique de l'école du Bourg et construction d'un bâtiment scolaire et périscolaire.
- Reconstruction de la nouvelle Maison Pour Tous.

Les stades précédents de l'étude ont permis de calculer un ratio entre le coût de construction rénovation pour les travaux de l'école du Bourg et le coût de reconstruction de la Maison Pour Tous soit :

- Les coûts de construction rénovation pour les travaux de l'école du Bourg représentent 60 % des dépenses.
- Le coût de reconstruction de la Maison Pour Tous représente 40 % des dépenses.

Le coût global de l'opération sera réparti sur cette base.

Ecole du Bourg

L'école du Bourg est un bâtiment construit dans les années 50. Les bâtiments ont fait l'objet d'une isolation thermique par l'extérieur en 2001. À l'intérieur, le bâtiment a également fait l'objet de rafraîchissements en 2002 avec le changement des faux plafonds, des sols et des reprises de peinture. D'un point de vue technique, le bâtiment est chauffé par une chaudière à gaz installée en 1990. Cette chaudière chauffe le bâtiment du haut et le bâtiment du bas via un caniveau de chauffage et une sous-station dans le bâtiment du bas.

La salle polyvalente de l'école du Bourg et la cantine sont chauffées par des chauffages électriques. Les bâtiments scolaires ne disposent pas de VMC à l'exception des sanitaires qui sont équipés de VMC simple flux.

Une salle polyvalente a été construite en 1985 au sein de l'école du Bourg. Cette salle polyvalente n'a jamais fait l'objet de modernisation technique (chauffage électrique). L'ensemble des bâtiments sont équipés de luminaires de type ballon fluo ou fluo compact.

Pour finir, dans l'enceinte de l'école du Bourg, il existe toujours le bâtiment de type ALGECO et COUGNAUD. La partie des bâtiments de type ALGECO a été mis en place en 1991 pour la halte-garderie, à l'époque gérée par l'ADMR. En 2006, il a été décidé d'augmenter la capacité d'accueil de la halte-garderie, il a donc été réalisé une extension du bâtiment en 2006 avec des éléments modulaires de type COUGNAUD. À ce jour, ces bâtiments sont occupés pour 25 % par la police municipale et pour une partie par l'école en salle informatique, bibliothèque et espace de bricolage, et également la garderie périscolaire. Notons que l'utilisation par l'école s'intensifie car l'espace dédié à la bibliothèque et à la salle informatique ont été transformé en une classe.

À la vue de l'ensemble de ces éléments, il est nécessaire d'envisager :

- Le changement de la chaudière gaz existante par une chaudière à condensation.
- La vérification de l'ensemble des caniveaux de chauffage.
- Étudier la possibilité d'alimenter par des sous-stations la salle polyvalente de l'école du Bourg et la cantine afin de supprimer les chauffages électriques.
- Rénovation de la sous-station du bâtiment bas existante.
- Mise en place d'une GTC (Gestion Technique Centralisée) pour la gestion globale de l'ensemble des salles de cours, de la salle polyvalente et de la salle de cantine.
- Mise en place d'une CTA (Centrale de Traitement de l'Air) double flux pour l'ensemble des bâtiments.
- Rénovation de l'ensemble de l'éclairage existant par des luminaires à LED.
- Changement éventuel des menuiseries de la salle polyvalente.
- Mise en place d'isolation complémentaire sous toiture des bâtiments scolaires.
- Déconstruction et reconstruction à l'identique (en termes de surface) d'un bâtiment pour l'école et la police municipale. Le cas échéant prévoir des besoins complémentaires pour une construction plus importante.

Le coût des travaux pour tout ce qui concerne la rénovation énergétique peut être estimé à 600 000 € HT environ.

Pour la construction du bâtiment il faut partir sur une base de 2000 € HT du mètre carré de bâtiment à construire. Pour obtenir le budget global de cette opération, il faut multiplier le coût des travaux par 1,5 afin de prendre en compte la TVA et les différents honoraires à régler lors d'une construction de bâtiment. Ces règles de calcul ne prennent pas en compte les problématiques de fondation spéciale et le cas échéant, les coûts particuliers comme la valorisation énergétique (photovoltaïque, chauffe-eau solaire) et les problématiques de matériaux dangereux (amiante, plomb). En prenant pour hypothèse la reconstruction à l'identique en termes de surface des bâtiments préfabriqués (225 m² de surface existante) et l'alimentation globale de tous ces bâtiments par la chaufferie de l'école ou une autre chaufferie le coût de cette opération pourrait s'établir aux alentours de 1 600 000 € TTC.

Reconstruction de la Maison Pour Tous

La Maison Pour Tous est le bâtiment le plus obsolète. Il a été construit dans les années 1970. Il faisait partie du projet « 1000 club » qui a été décidé par l'état après 1968. Ce bâtiment a été livré en kit aux Bonnimontains et il a été assemblé sur une structure en béton armé. Il est essentiellement constitué d'une charpente et toiture en aluminium et de cloisons vitrées et en plaques de fibres ciment (amiante). Une étude de faisabilité a démontré qu'il était possible de réutiliser les fondations existantes du bâtiment pour rebâtir un bâtiment à ossature bois par-dessus. Il est également possible d'augmenter la surface par une extension qui nécessitera un ouvrage de désolidarisation des deux structures (mur entre les deux structures). Le bâtiment dispose également d'un sous-sol qui présente des problématiques d'accessibilité réglementaire. Les sous-sols de la Maison Pour Tous pourraient être réemployés en tant que local de stockage pour les associations, ou à un espace non ouvert au public pour l'ancienne salle de musique de l'AMZOV. Cela pourrait être également transformé en chaufferie pour un chauffage global des bâtiments public autour de la MPT.

Le coût de cette opération est estimé à 400 000 € HT hors dispositif spécifique en cas de valorisation environnementale « chauffe-eau solaire, le photovoltaïque, chauffage central etc... ». De plus, il sera nécessaire de compléter le coût de cette opération par 2000 € HT du m² supplémentaire construit en cas d'agrandissement de la surface existante. Enfin, le coût du désamiantage a été pris partiellement en compte dans l'opération mais il fera l'objet certainement d'un financement complémentaire. En prenant pour hypothèse un agrandissement du bâtiment de 50 m², le coût global de cette opération pourrait s'établir aux alentours de 750 000 € TTC.

Cette opération est déjà bien avancée. Un programme de travaux a été établi par le cabinet d'architecture et les services techniques. L'ensemble des besoins à satisfaire ont été validés dans ce programme. Le coût des travaux a été arrêté à 2 240 000.00 €, soit un coût d'opération qui devrait s'établir autour de 3 360 000 € TTC. Le coût des travaux est en augmentation car le projet maintenant prend en compte des nouveaux besoins exprimés par l'école et par le service périscolaire.

En termes de délai, cette opération devrait durer environ 12 mois au niveau des études et 16 mois au niveau des travaux avec l'obligation d'avoir 2 périodes juillet/août pour les travaux dans l'école (juillet et août 2022 / juillet et août 2023).

Complément au 16 avril 2021

À l'issue du concours de maîtrise d'œuvre qui a eu lieu à la fin du mois de février 2021, une équipe a été retenue pour cette opération. Dans le cadre de sa proposition, l'équipe de maîtrise d'œuvre a proposé des options d'aménagements qui n'étaient pas forcément prévues dans le programme de construction. Par décision du conseil municipal, ces options ont toutes été retenues. Le coût d'opération s'établit donc à 2 658 132 € HT comprenant la déminéralisation de la cour pour 150 000 € HT et les travaux optionnels pour 245 000 € HT. Sur cette base de travaux, il sera également nécessaire de valoriser le coût du préau qui n'est pas encore établi à cette date, les choix environnementaux réalisés au cours de la mise au point technique du marché avec le comité de pilotage qui a fixé des objectifs élevés avec notamment l'ambition d'avoir des bâtiments passifs ou à énergie positive, et enfin il faudra également quantifier et valoriser les installations photovoltaïques complémentaires sur l'ensemble du projet. À ce stade et sans les derniers éléments, l'opération peut être estimée à hauteur de 4 000 000.00 € TTC.

Complément au 13 octobre 2021

En complément des éléments du 16 avril 2021, l'équipe de maîtrise d'œuvre a rendu son estimation du coût des travaux conformément aux demandes établies par le comité de pilotage en avril 2021, qui a été acceptée techniquement par les services et politiquement par le comité de pilotage. Le coût des travaux sera donc arrêté à la somme de 3 200 000 € HT environ. Ce montant est le montant qui sera contractualisé avec l'équipe de maîtrise d'œuvre, conformément au code des marchés publics. Il restera tout de même une inconnue qui sera à l'ouverture des plis, suite à la consultation pour les travaux. Actuellement, il existe une très grande volatilité du coût des matières premières et des révisions de prix extrêmement importantes sur tous les produits bitumineux. Le coût de construction pourra donc évoluer encore. À cette date, le coût de l'opération peut donc être estimé à 4 500 000 € TTC.

Il sera donc proposé d'inscrire de manière pluriannuelle les dépenses suivantes pour :

- Rénovation énergétique et agrandissement de l'école pour un coût d'opération de 2 700 000 € TTC.
- Reconstruction de la Maison Pour Tous pour un coût d'opération de 1 800 000 € TTC.

Complément au 19 octobre 2022

Suite aux appels d'offres lancés au mois de février 2022, le montant global des travaux a été confirmé à 3 190 000 € HT. Le coût de l'opération reste globalement caler à 4 500 000 € TTC. Une attention particulière est tout de même à porter sur le chapitre de révision des prix. Les marchés publics supérieurs à trois mois doivent être passés avec des prix révisibles. Ces prix dépendent des différents indices de construction du BTP. À ce jour, nous sommes à environ 8 à 10 % de révision de prix sur l'année 2022. Ces montants sont à approvisionner dans le cadre des travaux. Le coût de l'opération sera donc augmenté de 500 000 € TTC. Cette problématique de révision de prix sera à prendre en compte sur tous les travaux en cours.

2) École du Tartaix et cuisine centrale

À la demande du service comptabilité en octobre 2021, l'opération Tartaix sera scindée en deux opérations :

- Rénovation énergétique de l'école du Tartaix et agrandissement du centre de loisirs.
- Construction d'une cuisine centrale.

Il a également été demandé aux services techniques de pouvoir scinder en deux la partie rénovation énergétique de l'école et la partie agrandissement du centre de loisirs. D'un point de vue constructif, il sera certainement possible de le réaliser en identifiant principalement les travaux liés à l'agrandissement du centre de loisirs, et les travaux réalisés dans le cadre de la rénovation énergétique de l'école. Ceci étant, en termes de fonctionnement, il sera beaucoup plus difficile d'identifier les coûts des deux structures. En effet, ces deux structures utiliseront les mêmes équipements pour l'alimentation en fluides, énergie, et les différentes prestations d'entretien et de suivi du bâtiment. Les services techniques préconisent de réaliser un ratio sur le nombre de jours d'ouverture ou d'heures d'ouverture entre les deux structures afin de pouvoir déterminer des coûts d'entretien.

École du Tartaix

L'école du Tartaix est un bâtiment construit en 1990. L'ensemble des équipements techniques de ce bâtiment sont d'origine, à l'exception des espaces consacrés à la garderie périscolaire et à la cantine qui a fait l'objet d'une extension en 2011. Une seconde extension a été réalisée en 2014 pour la construction de deux classes supplémentaires. Enfin, en 2016, une dernière extension a été réalisée avec la construction d'un local rangement pour le centre aéré. Lors de cette construction, un incendie a détruit complètement les deux classes du haut de l'école. Elles ont été entièrement reconstruites en 2016 /17. En conclusion, l'école dispose de 3 classes de cours et une salle des professeurs conformes à la réglementation RT 2012. Le reste du bâtiment devra être remis à niveau. Cela comprend donc les travaux de base suivant :

- Le changement de la chaudière gaz existante par une chaudière à condensation.
- Mise en place d'une GTC pour la gestion globale de l'ensemble des salles de cours, et la salle de cantine.
- Mise en place d'une CTA double flux pour l'ensemble des bâtiments.
- Rénovation de l'ensemble de l'éclairage existant par des luminaires à LED.
- Changement des menuiseries existantes de 1990 pour les salles de classe non rénovées.
- Mise en place d'isolation complémentaire sous toiture et sur les murs des bâtiments scolaires.

L'école du Tartaix sert également de centre aéré lors de la plupart des vacances scolaires. Cette utilisation de l'école par le centre aéré génère des difficultés d'exploitations pour les services techniques ainsi que des problèmes relationnels entre la collectivité et les enseignants. Afin de pouvoir quantifier exactement la puissance des équipements techniques à renouveler, il serait également opportun de se positionner sur une extension ou une ré-exploitation des bâtiments existants pour le centre aéré. Les coûts de construction pour ce type de bâtiment sont également de 2000 € HT par m² et 1000 € HT par m² s'il s'agit d'une rénovation simple sans toucher au clos et couvert du bâtiment.

Le coût de la rénovation énergétique du bâtiment et de sa mise à niveau vis-à-vis des extensions successives peut être estimé à 800 000 € HT. Il faudra également ajouter sur cette opération les coûts liés potentiellement au réaménagement ou agrandissement du centre aéré.

En prenant pour hypothèse une exploitation du logement existant avec quelques agrandissements pour garantir une continuité des locaux (95 m² de logement réaménagé, 116 m² de bâtiment construit et le réaménagement de 60 m² de centre existant) le coût de cette opération pourrait s'établir aux alentours de 1 780 000.00 € TTC.

Complément au 16 avril 2021

Au 16 avril 2021, le travail sur le programme du centre de loisirs pourrait déboucher sur la construction d'une extension de bâtiment d'environ 400 à 600 m². Un chiffrage précis sera réalisé lorsque le programme sera complètement arrêté. À ce stade, il peut être estimé avec les surfaces rajoutées à une augmentation du programme de construction de l'ordre de 1 500 000 € TTC.

Complément au 13 octobre 2021

A ce jour, le travail sur le programme du centre de loisirs n'a pas encore repris. Un mail de synthèse a été adressé au mois de mai au service jeunesse pour lequel le service jeunesse n'a toujours pas tranché. Il est prévu de relancer cette opération d'un point de vue programmatique au cours du mois de novembre 2021. Les coûts concernant cette opération ne pourront être affinés qu'à ce moment-là.

Les services techniques lanceront l'opération que lorsque le programme aura été validé. Au cours de l'année 2022, seules les études pourront être lancées. Au vu des éléments du mois d'avril 2021, le coût d'opération peut être estimé à 3 280 000 € TTC.

Complément au 19 octobre 2022

À ce jour, l'opération a été lancée. Une équipe de maîtrise d'œuvre a été recrutée sur la base du programme arrêté avec les services Jeunesse et Scolaire. Le coût d'opération a été fixé à 1 890 000 € HT au mois de décembre 2021. Une première esquisse a été présentée aux membres du comité de pilotage. Cette esquisse a été validée à la fois techniquement et financièrement. Le nouveau coût d'opération a été arrêté à 2 335 900 € HT du fait de l'augmentation de la surface du projet d'environ 100 m², mais également une première approche de la révision de prix sur le coût des travaux par rapport à décembre 2021 pour un montant de 145 000 € HT. À ce jour, il reste encore des éléments techniques à valider qui pourraient représenter encore une dépense de 250 000 € environ (photovoltaïque, système à pompe à chaleur) afin de pouvoir respecter le nouveau cadre réglementaire fixé par le décret tertiaire. L'ensemble de ces éléments pourrait porter le coût de l'opération à environ 3 500 000 € TTC.

3) Cuisine centrale

Cette cuisine centrale réaliserait l'ensemble des repas pour les écoles et le centre aéré. Sa capacité serait aux alentours de 500 couverts par jour. Pour cette cuisine centrale, il est nécessaire de construire un bâtiment d'environ 410 m². Une étude de faisabilité a été réalisée afin de décrire tout le processus de marche en avant et permet également une certaine flexibilité au niveau des choix de la filière. En effet, cet équipement pourra dans un premier temps fournir des repas en liaison chaude conformément à la demande de l'étude de faisabilité, mais également pouvoir être transformé en liaison froide. Le coût de construction du bâtiment peut être estimé à 800 000 € HT de construction auquel on devra rajouter environ 200 000 € HT d'équipements. Les aménagements extérieurs sont relativement simples mais réalisés entièrement en structure lourde pour permettre l'accueil des poids-lourds. Il faudra également rajouter 150 000 € HT soit un coût d'opération de 1 672 500 € TTC. Le temps de réalisation de cette opération est estimé à 18 mois d'études et 18 mois de travaux.

Complément au 13 octobre 2021

Concernant cette opération, il n'y a pas d'avancée significative. Le programme et la mission de maîtrise d'œuvre ne sont pas encore finalisés. Les services techniques travailleront sur le projet de programme et la mission de maîtrise d'œuvre lorsque les problèmes fonciers seront en cours de résolution. Le coût des travaux quant à lui reste inchangé et il est toujours estimé à 1 720 000 € TTC.

Complément au 19 octobre 2022 - DOB 2023

À ce jour, cette opération n'a pas débuté. Il n'y a pas d'avancée significative. Le programme et la mission de maîtrise d'œuvre ne sont pas encore finalisés. Les services techniques ont visité une installation similaire sur la commune de Crolles d'une capacité de 2000 repas par jour. Le coût de l'opération pour la ville de Crolles est d'environ 5 000 000 € TTC. Cela permet donc de confirmer le coût d'opération estimé par les services techniques en 2021 avec une revalorisation de prix de 10 %, soit un coût global arrondi à 1 900 000 € TTC pour le projet comme il est défini actuellement. Suite à la commission Finances du 8 novembre 2022, le projet de construction d'une cuisine centrale est provisoirement suspendu car la collectivité n'a pas la capacité financière de réaliser l'ensemble des investissements prévus sur les prochaines années. Les contraintes liées à l'exécution de ce bâtiment devront tout de même être intégrées au projet de construction de la nouvelle école maternelle.

4) École des Chavannes

L'école des Chavannes a été construite en 1977.

Une première extension a été réalisée en 1989. En 1999 il a été également décidé d'agrandir une nouvelle fois l'école et de créer une cantine. Pour finir, une dernière extension du bâtiment a eu lieu en 2006. À ce jour, l'école ne peut plus être agrandie car elle ne dispose plus d'espaces extérieurs suffisants pour accueillir la totalité des enfants et la cantine ne serait plus assez grande. En 2019, un préau avec une toiture textile a été réalisé sur la cour principale de l'école.

Une partie des équipements techniques de l'école sont de 1977. Il reste notamment des menuiseries. L'école devra également faire l'objet d'une modernisation technique, mais une partie de ces installations a été renouvelée en 2000. De plus, l'école ne dispose pas de plénum pour pouvoir intégrer des systèmes de ventilation à double flux ou d'autres équipements techniques. Une rénovation énergétique de l'école serait impactante et nécessiterait la mise en place d'équipements techniques visibles (gainés de ventilation visible et goulotte électrique).

Ces travaux seraient à réaliser sur la fin du mandat afin d'amortir encore un peu plus les équipements techniques existants. Il y aura également l'ensemble des toitures à renouveler et gérer la problématique des joints de fractionnement entre les bâtiments qui génèrent souvent des infiltrations d'eau dans l'école.

Les travaux comprendraient donc :

- Le changement de la chaudière gaz existante par une chaudière à condensation.
- Mise en place d'une GTC pour la gestion globale de l'ensemble des salles de cours, et salle de cantine.
- Mise en place d'une CTA double flux pour l'ensemble des bâtiments.
- Rénovation de l'ensemble de l'éclairage existant par des luminaires à LED.
- Changement des menuiseries existantes de 1977 et 1989 pour les salles de classe.
- Réfection de la toiture et des joints fractionnement.

Pour finir, à la fin du mois d'octobre 2020, les services techniques ont reçu un certain nombre de demandes des enseignants et du service scolaire, avec notamment la création de puits de lumière, la mise en place de pare-soleils, des stores automatiques et l'extension de la salle de psychomotricité. L'ensemble de ces demandes ne sont pas intégrées dans cette estimation.

Le coût des travaux pour tout ce qui concerne la rénovation énergétique peut être estimé à 500 000 € HT environ. Le coût de cette opération pourrait donc s'établir à 750 000 € TTC.

Complément au 16 avril 2021

Au cours du conseil d'école du mois de mars 2021, il a été pris acte avec les parents d'élèves et la direction de l'école que lorsque les travaux de rénovation énergétique seraient réalisés à l'école des Chavannes, les enseignants et les parents d'élèves seraient de nouveau consultés vis-à-vis d'une extension de l'école, avec notamment une modernisation de la salle de psychomotricité, la création d'une salle dédiée aux professeurs et enfin d'autres aménagements spécifiques qui seront détaillés à ce moment.

Complément au 19 octobre 2022

Au cours de l'année 2021 et au début de l'année 2022, un certain nombre de besoins ont été exprimés par les enseignants et les parents d'élèves en termes d'espace dans l'école maternelle.

Dans un premier temps, il a été décidé de mettre en place un Algeco en guise de salle de psychomotricité afin de pouvoir réoccuper la salle de psychomotricité actuelle avec les différentes activités de l'école (péri-scolaire, réseau RASED, visite médicale, dortoir, etc...). Un premier bilan a été réalisé sur les besoins exprimés par l'école. Parallèlement à ses besoins exprimés, les services techniques ont également commencé à travailler sur les nouvelles définitions d'une école maternelle.

La conclusion entre les besoins exprimés et les nouvelles définitions d'une école maternelle tendent à montrer que l'école maternelle des Chavannes actuelle est à la limite de sa capacité d'exploitation, et qu'il ne sera plus possible de l'agrandir autant que souhaité. Les services techniques rappellent également que ce bâtiment date de 1977 avec trois extensions successives. Pour finir, les objectifs de rénovation énergétique exprimés en 2020 ne sont plus valables avec la mise en place en 2022 du décret tertiaire. Le décret impose des objectifs extrêmement supérieurs à ce qui avait été initialement imaginé.

En conclusion de ce paragraphe, les services techniques préconisent la construction d'un nouveau bâtiment et la démolition de l'école actuelle.

Ce nouveau bâtiment pourrait être construit sur le terrain de la famille DENIS, pour lequel une solution est en cours de négociation avec les propriétaires. La commune pourrait récupérer 8000 m² de terrain environ. Cette surface permettrait d'accueillir la nouvelle école, mais également la cuisine centrale qui serait adossée soit au bâtiment de l'école maternelle, soit au bâtiment de l'école du Tartaix. Pour finir, une extension de la cantine du Tartaix pourrait être imaginée pour pouvoir accueillir dans un même lieu les élèves de primaire et les élèves de maternelle, et ainsi construire un seul office pour l'ensemble du groupe scolaire.

En cumulant les premières approches de surface pour la construction d'un groupe scolaire de maternelle de 7 classes, de la construction de la cuisine centrale, de l'extension de la cantine de l'école du Tartaix, des différents aménagements paysagers extérieurs et la déconstruction du bâtiment actuel de l'école des Chavannes, le coût global de cette opération pourrait être de 11 000 000 € TTC. Ce coût se décompose de la manière suivante :

-	Construction d'une nouvelle école maternelle (1800 m ² de bâtiments)	4 000 000 € HT
-	Construction de la cuisine centrale	1 600 000 € HT
-	Extension de la cantine et création du nouvel office	500 000 € HT
-	Aménagement paysager et création de stationnement	1 000 000 € HT
-	Désamiantage déconstruction du bâtiment	500 000 € HT
-	Maîtrise d'œuvre	1 100 000 € HT
-	Missions complémentaires, aléas et divers	400 000 € HT

Suite à la commission Finances du 8 novembre 2022, le coût de l'opération de reconstruction d'une nouvelle école maternelle s'établit donc à 9 100 000 € TTC avec la suppression de la construction de la cuisine centrale.

5) Reconstruction du gymnase du pré de l'eau

DOB au 13 octobre 2021

Suite à l'incendie du gymnase du pré de l'eau le lundi 14 juin 2021, la grande salle de sports collectifs a été complètement détruite. Après quelques travaux et modifications des règlements de sécurité, la partie de gymnase non impactée par l'incendie a pu rouvrir le 1^{er} octobre 2021. Les services techniques travaillent actuellement sur une solution de relogement des associations utilisant la grande salle de sport collectif dans l'un des courts de tennis couverts récemment réalisés au parc des loisirs. Lorsque cette démarche aura été finalisée, les services travailleront également sur la possibilité de couvrir ou non un court de tennis extérieur avec une structure légère. D'un point de vue financier, l'ensemble de ces dépenses pourrait être pris en charge par l'assurance à hauteur de 500 000 € TTC pour le relogement des associations dans le court de tennis couvert et la couverture d'un court extérieur.

Pour la partie reconstruction du bâtiment, une expertise a eu lieu le 23 juillet 2021 et les différents experts ne sont pas arrivés à s'entendre sur l'origine du sinistre. La voie contentieuse est donc en cours. L'avocat devrait saisir le tribunal administratif au cours du mois d'octobre pour, tout d'abord faire faire des travaux d'urgence sur le bâtiment et poser une couverture provisoire ce qui permettra de limiter les dégradations qui s'accroissent de jour en jour.

Par la suite, en fonction des expertises judiciaires, l'origine du sinistre pourra être déterminée et la répartition financière entre les assurances sera réalisée. À partir de ce moment-là, la reconstruction à l'identique du bâtiment sera envisageable. Il sera peut-être nécessaire d'améliorer l'état général du bâtiment, avec la mise en place d'isolants complémentaires sur la grande halle de sport pour être plus en adéquation avec les enveloppes thermiques réalisées en 2021 par rapport à l'enveloppe initiale de 2000. Il sera peut-être également nécessaire d'apporter quelques autres modifications. Toutes les modifications sur le bâtiment qui ne correspondront pas à l'état initial du bâtiment seront à charge de la collectivité. À ce jour, l'assurance estime le coût de reconstruction à l'identique du bâtiment à 3 millions d'euros TTC. Il peut être estimé à 300 000 € le coût des améliorations envisageables par la commune. Il faudra donc prévoir un budget global de 3 300 000 € TTC pour la reconstruction du gymnase. La commune aura une recette identique aux dépenses de reconstruction et de délocalisation de la grande salle dans les tennis couverts. À ce jour, le compte 21 318 a été crédité de la somme de 300 000 € pour couvrir les premières dépenses. Parallèlement à ces premières dépenses, notre assureur nous a déjà versé la somme de 230 000 € pour couvrir les premiers frais. Ces recettes sont enregistrées en section de fonctionnement.

D'un point de vue administratif, les services techniques proposent de suivre le dossier du sinistre du gymnase jusqu'à la décision de justice qui permettra de déterminer la répartition financière entre les différentes assurances. Lorsque cette partie administrative du dossier sera complètement réglée, il est proposé de déléguer la maîtrise d'ouvrage de reconstruction du gymnase à Isère Aménagement. Les frais de délégation de maîtrise d'ouvrage seront pris en charge par l'assurance. Si les services techniques s'occupent de la phase de reconstruction du gymnase, les frais afférents au personnel engagés sur cette opération ne seront pas remboursés. Il est donc économiquement intéressant de sous-traiter cette prestation. Cela permettra également aux services techniques de reprendre le programme initialement prévu des investissements pour le mandat.

Complément au 19 octobre 2022 – DOB 2023

L'ensemble des solutions préconisées pour la continuité de service a été mise en œuvre ou le sera très prochainement. Actuellement, un des courts de tennis intérieur du bâtiment a été transformé en petit gymnase, ce qui permet d'accueillir les activités de gymnastique, badminton, volley-ball et les scolaires. Le 7 novembre, les travaux de couverture du court de tennis extérieur vont débiter afin de permettre aux coach de tennis d'accueillir leurs élèves par tous les temps. L'ensemble de ces travaux représente une dépense de 380 000 € TTC. Notons que l'assurance commence à exprimer des inquiétudes concernant le remboursement de la couverture du court de tennis, car elle estime qu'il y a enrichissement. Il a été démontré qu'une solution provisoire de type bâtiment préfabriqué aurait coûté 650 000 € environ. Il appartiendra donc au juge de trancher sur cette approche entre l'enrichissement et les coût réels de l'opération.

Concernant la reconstruction du gymnase, une étude réalisée par le cabinet d'architecte ORIGAMI a démontré que le gymnase en lui-même n'était pas réparable et qu'il était nécessaire de le détruire complètement. Cette déconstruction-reconstruction a été intégralement chiffrée par le cabinet d'architecte. Le coût de l'opération s'établit provisoirement à 3 000 000 d'euros TTC hors problèmes géotechniques spécifiques à la reconstruction. Cette étude a été transmise à l'ensemble des parties. Les conclusions de l'étude ont été remises en question par la compagnie d'assurances Generali, assureur de la société qui a posé les panneaux photovoltaïques. Elle a décidé de réaliser une contre étude. Les résultats sont attendus pour le début du mois de novembre. Une réunion d'expertise complémentaire devrait avoir lieu pour évoquer les différentes conclusions de ces études. Il n'y a toujours pas de date définitive pour pouvoir commencer à réfléchir et à lancer des études tant que le diagnostic de base n'est pas validé par l'ensemble des parties.

6) Agrandissement de la mairie

Il faut avoir à l'esprit que l'ensemble des services à la population sont regroupés en un seul lieu ce qui est un atout pour la population, mais ce qui représente une contrainte importante pour l'exploitation de la mairie, car de nouveaux services sont apparus et l'intégralité des surfaces disponibles sont exploitées. En cas de création de nouveaux services, il sera difficile de les intégrer dans les surfaces existantes en mairie. Il faudra se repositionner sur une délocalisation de différents services ou trouver des solutions pour réaliser un agrandissement de la mairie. A titre d'exemple, à ce jour les archives municipales sont pleines. Nous étudions la possibilité de stocker une partie des archives au sous-sol des ateliers associatifs. Il y a également les problématiques de partage de bureau qui au-delà du problème humain de partager ses affaires, présente également la problématique sanitaire qui vient se rajouter en plus. Les élus de la majorité et de la minorité ne disposent que de très peu d'espace pour travailler également. Enfin, la disposition de la salle du conseil municipal et de la salle de réception ne sont pas pratiques à l'organisation de réunions publiques ou bien de réunions de travail.

Dans ce cadre, il a été demandé aux services techniques d'étudier la possibilité d'un agrandissement de la mairie. Un programme de travaux a été établi et comprend notamment une extension du bâtiment de 300 m² environ, le réaménagement du rez-de-chaussée existant de la mairie, le réaménagement partiel des extérieurs suites aux travaux d'agrandissement et le réaménagement du bâtiment existant au R+1. Le coût des travaux est estimé à 950 000 € HT environ, soit un coût d'opération de 1 425 000 € TTC. Cette opération peut débiter rapidement. Les documents sont quasiment finalisés. Les délais de cette opération sont de 12 mois d'études et 18 mois de travaux.

Complément au 19 octobre 2022 - DOB 2023

Cette opération n'a pas débuté. Il n'y a pas d'avancée significative sur le dossier. Le jour où cette opération débutera, il faudra la réactualiser de manière importante car l'étude de base date de 2019.

Suite à la commission Finances du 8 novembre 2022, cette opération est provisoirement reportée. Elle ne sera pas réalisée dans ce mandat.

7) Avenue de l'Europe - aménagement d'une place Robert Schuman 2

Dans le cadre des travaux de construction réalisés par MV-Résidences, il est prévu la réalisation d'une placette permettant le stationnement à proximité des commerces qui seront réalisés dans le cadre de cette opération. Il a été prévu que les travaux soient effectués directement par la commune afin de s'affranchir des difficultés rencontrées lors de la construction de la place Robert Schumann. Il sera également nécessaire de créer une voie d'accès entre l'avenue de l'Europe et la placette. L'ensemble de ces travaux sont estimés à 450 000 € TTC. Ces travaux sont prévus pour le premier semestre 2021.

Complément au 16 avril 2021

À la date du 16 avril 2021 les travaux sont en cours. Il est nécessaire d'augmenter cette opération de 100 000€ car il a été décidé d'imperméabiliser les places de stationnement avec un système de pavage drainant. De plus, l'éclairage public de la place sera repris avec l'éclairage public de la place Robert Schuman existante avec un système à LED.

Complément au 13 octobre 2021

Cette opération arrive à son terme sur l'année 2021. Un complément de financement de 20 000 € a été demandé à la DM afin de pouvoir ajuster le coût définitif de l'opération et pouvoir planter des arbres d'un calibre supérieur à ceux initialement prévus.

Complément au 19 octobre 2022

Cette opération est terminée. La réception des travaux a eu lieu au mois de décembre 2021.

8) Aménagement d'un parc paysager entre la médiathèque et l'opération MV-Résidences

Au cours de l'année 2018, un comité de pilotage a été organisé pour établir un programme d'aménagement d'un futur parc paysager situé entre la médiathèque et l'opération ART'MONIA. Le terrain sera rétrocédé par l'aménageur lorsque l'opération sera terminée. Il pense pouvoir restituer le terrain au cours de l'année 2021. Le programme d'aménagement est disponible au service technique. Le coût de cette opération est estimé à 480 000 euros TTC. Ce coût pourra sensiblement varier en fonction de la nature des matériaux employés. Le délai de cette opération est d'environ 12 mois d'études et 6 mois travaux.

Complément au 13 octobre 2021

Cette opération a pris du retard car la DDT de l'Isère au travers de l'opération d'aménagement de la zone économique de SECRETAN sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté de Communes Le Grésivaudan a mis un veto à cette opération, si la collectivité ne faisait pas le nécessaire concernant la

destruction de zones humides intervenue en 2010 lors de la construction du terrain de rugby pour le compte du SIZOV.

À cette époque les services de l'État avaient établi un récépissé demandant un certain nombre d'actions en compensation de la déconstruction et qui était :

- La réalisation d'un inventaire complet des zones humides urbanisées sur le territoire communal. Cette étude a été réalisée par le cabinet Ginger en 2011.
- L'intégration de ces zones humides dans le PLU de la commune, ce qui a été réalisé lors de la révision du PLU en 2017.
- La restauration ou l'amélioration fonctionnelle de 18 000 m² de zones humides sur le territoire communal. Cette troisième demande avait été annulée par Monsieur le préfet et Monsieur Pierre BEGUERY. Ceci étant, aucun compte rendu de cette réunion avait été rédigé. Les services de l'État nous réclament donc à nouveau cette restauration.

La zone d'aménagement du parc sous la médiathèque est directement impactée par la procédure zone humide avec une zone d'environ 3000 m². Les services techniques ont fait réaliser au cours de l'année 2021 une nouvelle étude complémentaire ZH avec le bureau d'études AMETEN. Les résultats de cette étude ont été transmis au service de l'État. Il n'y a eu aucun retour de la part de ces services. Ceci étant, la commune devra prendre en compte dans l'aménagement du parc la restauration et l'amélioration de la fonctionnalité de la zone humide. Une réunion spécifique a eu lieu à ce sujet avec les membres du comité de pilotage de l'aménagement du parc. Les études vont donc pouvoir reprendre avec le maître d'œuvre qui avait été sélectionné pour cette opération, et en complément avec les préconisations du bureau d'études AMETEN. Cela aura bien entendu un impact financier important sur l'opération. À ce jour, les coûts complémentaires n'ont pas encore été estimés. Cela fera l'objet d'un complément lors d'un prochain BS ou DM.

Les membres de la commission environnement souhaitent réaliser une plantation significative d'arbres le long du chemin piéton entre l'opération ART'MONIA et le torrent de la doux. Les services techniques travaillent actuellement sur le projet. Le souhait des élus est de réaliser une plantation relativement rapide. Il a donc été demandé de compléter cette opération à la DM de 50 000 €.

À ce jour, le coût de l'opération peut donc être estimé à 530 000 € TTC sans le financement complémentaire spécifique aux prescriptions pour les travaux en zone humide. Les travaux sont prévus pour l'été 2022 avec une plantation des végétaux pour octobre/novembre 2022.

Complément 19 octobre 2022.

Les travaux ont débuté le 14 octobre 2022. Ces aménagements devraient durer environ 5 à 6 mois avec une plantation au mois de février/mars 2023. Les coûts objectifs de l'opération ont été respectés avec des travaux estimés à 330 000 € HT, soit environ un coût d'opération conforme aux objectifs initiaux de 530 000 € TTC. Notons que ces travaux ne sont toujours pas validés par la DDT malgré une réunion au mois de mai qui précisait exactement la nature de l'opération. Les services municipaux et le cabinet AMETEN, (cabinet environnementaliste) qui accompagne la commune dans ces démarches, doivent encore réaliser un porter à connaissance au niveau des services de l'État, afin peut-être de pouvoir arriver à régler ce problème de zone humide. Cette opération n'aura pas besoin de crédit complémentaire au titre du DOB 2023.

9) Aménagement du chemin des Cantines

Dans le cadre des travaux de la plate-forme multimodale et de la gestion du trafic aux droits de l'échangeur autoroutier, il a été envisagé la possibilité de renforcer l'accès à la zone économique d'Inovalée par un aménagement du chemin des Cantines. Une étude sommaire a été réalisée par les Services Techniques. Des études complémentaires ont été engagées par le département de l'Isère. Les Services Techniques ont étudié un raccordement simple du chemin des Cantines sur la RD 11, un reprofilage général du chemin des Cantines jusqu'aux passages inférieurs sous l'autoroute avec la création de deux bandes cyclables et l'installation d'un feu tricolore à sens alterné pour sécuriser la traversée sous le passage inférieur. L'ensemble de ces travaux sont estimés à 500 000 € TTC. La durée de l'étude de cette opération est relativement difficile à estimer car elle sera également en lien avec les études du département. Pour l'aménagement purement spécifique du chemin des Cantines, nous pouvons estimer à 6 mois d'études et 6 mois de travaux.

Complément au 19 octobre 2022

Cette opération est à l'arrêt. Cette opération n'aura pas besoin de crédit au titre du DOB 2023.

10) Aménagement de la RD 1090

Dans la continuité des travaux déjà engagés sur la RD 1090 et parallèlement aux travaux de renouvellement de chaussée du département de l'Isère, les Services Techniques ont étudié le réaménagement de la RD 1090 entre le carrefour au feu de la poste et le raccordement à la route de la Doux. Cette étude avait pour objectif de trouver des solutions pour organiser le stationnement différemment et déminéraliser l'entrée de village. Ces études ont été réalisées et validées par le département. Le coût de ces travaux est estimé à :

Aménagement entre la poste et l'école du Bourg 250 000 € TTC
Aménagement entre l'école et le chemin des Avettes 210 000 € TTC
Aménagement entre le chemin des Avettes et la route de la Doux 290 000 € TTC.

Ces travaux seront également à appréhender avec une rénovation de la Maison Pour Tous afin d'avoir une étude globale pour le réaménagement du secteur. On peut estimer cette opération à 6 mois d'études et 6 mois de travaux.

Complément au 19 octobre 2022

Cette opération est à l'arrêt. Cette opération n'aura pas besoin de crédit au titre du DOB 2023.

Suite à la commission Finances du 8 novembre 2022, cette opération est provisoirement reportée. Elle ne sera pas réalisée dans ce mandat.

11) Déconstruction des vestiaires de football

L'exploitation du terrain de football de Plein Soleil a été modifiée. La commune est de nouveau en charge de l'entretien de cet espace. Les élus ont décidé de ne pas maintenir en l'état de fonctionnement les vestiaires du football actuel. Il a été demandé aux Services Techniques de prévoir la déconstruction. Ces travaux seront à programmer. Le coût des travaux est estimé à 100 000 € TTC. En effet, préalablement à la déconstruction de ce bâtiment, il sera au minimum nécessaire de procéder

au désamiantage de la toiture. La toiture est constituée d'un revêtement fibro-ciment et recouvert par des tuiles. On peut estimer cette opération à 6 mois d'études pour établir notamment le plan de désamiantage et un mois de chantier.

Complément au 13 octobre 2021

Cette opération est techniquement au point mort.

Complément au 19 octobre 2022

Cette opération est à l'arrêt. Cette opération n'aura pas besoin de crédit au titre du DOB 2023.

Suite à la commission Finances du 8 novembre 2022, cette opération est provisoirement reportée. Elle ne sera pas réalisée dans ce mandat.

12) Agrandissement de la ferme municipale

Il est également prévu l'agrandissement de la ferme communale. Il est rappelé que ce bâtiment est construit en zone inondable du PPRI et qu'il sera nécessaire de le réaliser sur un quai identique à l'existant pour mettre le bâtiment au-dessus de la ligne d'inondation, ou bien de créer un soubassement en béton armé pouvant être fermé dans ses ouvertures par des batardeaux. Pour une extension d'environ 180 m² de bâtiments type hangar, soit le doublement de la surface actuelle du bâtiment accueillant la partie frigo. Cela représente un coût de travaux d'environ 350 000 € HT, soit un coût d'opération total de 525 000.00 € TTC. Les délais de réalisation de cette opération sont d'environ 8 à 12 mois pour les études avec notamment un risque au niveau du permis de construire qui peut faire l'objet d'un recours de la préfecture, et 8 mois environ pour la construction.

Complément au 13 octobre 2021

Suite à l'incendie du gymnase, les services techniques n'auront pas la possibilité d'engager cette opération en 2022. Cette opération pourra débuter d'un point de vue étude et consultations d'un maître d'œuvre, dès que l'opération de reconstruction du gymnase pourra être réellement lancée. Il sera proposé de déléguer la maîtrise d'ouvrage de reconstruction du gymnase à Isère Aménagement. En effet, les frais afférents à cette délégation de maîtrise d'ouvrage pourront être pris en charge dans l'indemnité globale versée par l'assurance. Si les services techniques venaient à s'occuper jusqu'au bout de cette opération, les frais de personnels engagés sur cette opération ne seraient pas remboursés par l'assurance.

Complément au 19 octobre 2022

Avec le lancement très probable de l'opération de construction de la nouvelle école maternelle et de la cuisine centrale, les services techniques n'auront pas la possibilité de s'occuper de cette opération. Il appartiendra donc aux élus de prioriser entre l'école, la cantine et la ferme communale. Même avec une délégation de maîtrise d'ouvrage, les services n'auraient aucune possibilité de suivre cette opération.

13) Déminéralisation des sols et actions contre les îlots de chaleur

La lutte contre les îlots de chaleur relève de plusieurs types d'actions et notamment de la végétalisation des sols et la mise en œuvre de revêtements de sol clairs en extérieur.

Il y a également la mise en œuvre de fossés de récupération des eaux pluviales et la création de fontaines. Il sera certainement plus difficile de mettre en œuvre ces 2 dernières solutions. La transformation d'un mètre carré d'enrobé en un mètre carré d'espace vert coûte environ 80.00 € du m². Le remplacement d'une surface d'enrobé en un béton désactivé blanc coûte environ 100.00 € HT du m². Pour finir, on peut estimer le coût de revient de plantation d'un arbre de belle taille à environ 1000 € HT par unité. Avec un investissement à hauteur de 500 000 € HT on doit pouvoir arriver à traiter environ 5000 m² de surface avec une plantation d'arbres relativement importante. Il peut être investi environ 600 000 € TTC sur cette opération pour une surface de 5000 m² traitée.

Complément au 16 avril 2021

À la date du 16 avril 2021, cette opération a débuté. Une première partie de cette opération sera affectée à l'école du Bourg pour la désimperméabilisation de la cour pour un montant de 150 000 € HT. Le travail est également en cours sur la place Robert Schuman existante, avec une estimation des coûts à hauteur de 246 000 €.

Complément au 13 octobre 2021

À ce jour l'étude est en cours. Le bureau d'études devrait remettre les premières esquisses pour la fin du mois d'octobre. Il y aura ensuite une phase de discussion et de validation des propositions faites par le bureau d'études avec la commission environnement et les élus du CM. Les services techniques précisent tout de même que le programme réalisé par les membres de la commission environnement au mois de mai 2021 est très ambitieux avec la déminéralisation de plus de 80 % des places de stationnement et la végétation de toute la place. Il semble extrêmement probable que le coût initialement affecté de 246 000 € pour cette opération ne puisse pas être respecté. Il sera donc très certainement nécessaire de compléter l'opération. Ces compléments se feront lors d'un BS ou d'une DM.

Complément au 19 octobre 2022

Cette opération arrive à son terme. Les travaux seront réceptionnés au cours du mois de novembre après les plantations. Cette opération n'a pas besoin de crédit complémentaire au titre du DOB 2023.

14) Immeuble de la rue Abbé Grégoire

La commune possède un immeuble de 10 petits logements et d'une maisonnette au 24 rue Abbé Grégoire à Grenoble. Ce bâtiment a fait l'objet d'une donation de la part de M. Baffert en 1979. Le bâtiment a été donné en gestion à la régie foncière immobilière de la ville de Grenoble pour en faire des logements sociaux. Au cours des différentes transformations et sessions de cette régie foncière, le bâtiment est à ce jour géré par Actis. Son bail initial était prévu jusqu'au 31 mars 2020. Or, suite à la transmission d'un diagnostic technique et énergétique, il est apparu que le bâtiment est à la limite de l'insalubrité. Cette situation n'est plus acceptable vis-à-vis du bailleur. Un bail d'un an de reconduction a été établi pour trouver une solution technique. Il en ressort des possibilités. Une première solution administrative avec un bail emphytéotique, ou un bail administratif, ou un bail à construction qui obligerait le futur bailleur à réaliser des travaux de remise en état du bâtiment et le maintenir également en parfait état d'entretien. Cette solution semble difficile à mettre en œuvre si l'on souhaite avoir un droit de regard fort sur la nature des travaux réalisés. Cette solution permet à la collectivité d'avoir une petite redevance annuelle de l'ordre de 3000 à 5000 €.

L'autre solution serait de réaliser les travaux directement par la collectivité, et ensuite de réaliser un bail administratif de simple gestion du bien. Cela nécessiterait un investissement aux alentours de 1 000 000 TTC pour la collectivité. Cette solution permettrait à la collectivité d'avoir une redevance annuelle de l'ordre de 25 000 à 35 000 €. Il resterait alors au bailleur la charge d'entretien du bien. Cette solution pourrait également faire l'objet d'une délégation auprès d'une assistance à maîtrise d'ouvrage.

En termes de temps de réalisation cela est difficile à estimer. La première solution est une solution qui permet de ne pas investir pour la collectivité, mais qui demandera beaucoup de temps pour l'établissement de l'ensemble des documents nécessaires pour la signature des baux. La seconde solution peut quant à elle être rapidement mise en œuvre via notamment la SPL ISERE AMENAGEMENT.

Enfin, une dernière solution est à l'étude avec la vente pure et simple du bâtiment, soit à la ville de Grenoble, soit à Actis. Une estimation du service des domaines est en cours.

Complément au 13 octobre 2021

Cette opération est techniquement au point mort.

15) Vidéo protection de la commune

Dans le cadre du programme établi pour les élections municipales, il a été prévu de mettre en place une vidéo protection sur l'ensemble du territoire communal. Une pré étude de vidéo protection a été réalisée par les services de gendarmerie. Cette étude prévoit un quadrillage des points clés de la commune. Il n'est pas envisagé de vidéo surveillance sur tous les axes et toutes les places publiques. Cela nécessitera tout de même la mise en place de 36 caméras. Il n'y a pas d'opérateur qui visualise en direct les images. Les images serviront exclusivement en cas de problème et sur demande de la gendarmerie. Elles seront stockées et cryptées dans différents endroits. Elle ne peut faire l'objet d'un décryptage que sur une commission rogatoire. Ce projet est estimé à 500 000 € TTC environ selon les estimations fournies par la gendarmerie. Il est à noter que dans ce domaine, la technologie évolue très rapidement et que les coûts sont difficiles à cerner.

Complément au 16 avril 2021

À la date du 16 avril 2021, les études sont en cours. Le projet de la gendarmerie a été connecté aux caméras existantes sur les bâtiments publics. De plus, afin d'avoir une couverture globale sur le territoire communal, des caméras ont été ajoutées devant l'école du Bourg, l'école des Chavannes, sur la route des Semaises, sur la route des Rieux et sur le chemin des Arriots. Enfin, ce système de vidéo protection permettra d'avoir une fibre dédiée sur tout le territoire communal et de mettre en connexion la mairie avec tous les bâtiments publics. Cela va offrir beaucoup de possibilités au service informatique. Le service informatique est également partie prenante dans ce projet.

Complément au 13 octobre 2021

Suite aux études, un appel d'offres a été lancé. L'entreprise SERFIM a été retenue pour réaliser les études d'exécution et la mise en place des caméras de vidéo protection, ainsi que le bouclage fibre optique de cette installation.

Les estimations initialement prévues sont respectées avec un coût d'opération estimé à 600 000 € TTC soit 20 000 € de plus que l'estimation initiale. Les premiers travaux devraient débuter au mois de novembre. L'opération devrait être terminée pour le mois de juin 2022 si l'entreprise arrive à se fournir en matériel vidéo.

Complément au 19 octobre 2022

Cette opération arrive à son terme. Les travaux seront réceptionnés au cours du mois de novembre 2022. Cette opération n'aura pas besoin de crédit complémentaire au titre du DOB 2023.

16) Acquisition de terrain

Dans le cadre de la réalisation des travaux de construction de la future cuisine centrale de la commune, il est nécessaire d'acquérir du terrain sur la propriété de Monsieur DENIS. Des discussions ont été entamées avec les propriétaires du terrain, mais à ce jour, elles ont échoué. Il a donc été décidé de lancer une préemption totale sur le terrain. Les domaines ont estimé la valeur du terrain à 2 700 000 €. Il sera donc nécessaire d'acquérir la totalité du terrain puis de revendre le solde du terrain non utilisé à un aménageur. Il y aura donc en parallèle à cette acquisition une recette importante à prévoir lorsque les besoins en termes de foncier pour le projet sur le secteur du Tartaix seront connus.

Complément au 13 octobre 2021

Des contacts ont été établis entre les représentants de la famille DENIS et la collectivité. Un consensus semble se dégager sur l'acquisition de 1800 m² de terrain de la propriété Denis par la commune. Une première offre de l'indivision a été transmise à la commune à hauteur de 480 000 €. Une contre-proposition aux alentours de 250 000 € devrait être faite à l'indivision. Dans le cadre du DOB, il est proposé de retenir le montant maximum auquel il faudra ajouter certainement des honoraires de division parcelle notaire etc... il est proposé d'inscrire 500 000 € pour l'acquisition du terrain.

Complément au 24 octobre 2021

La situation a évolué très favorablement pour la collectivité. Plusieurs réunions ont été menées avec la famille Denis pour trouver une solution globale au problème. Un accord a été trouvé avec la famille Denis pour la vente partielle du terrain à la commune pour une surface de 8000 m² et un montant de 1 900 000 €. La famille Denis conserve une parcelle de 3100 m² comprenant la maison et des terrains urbanisables. Ces biens sont estimés à 1 400 000 €, ce qui permet à la famille Denis de rester sur la proposition établie par Bouygues de 3 300 000 €. Bouygues a également retiré sa procédure à l'encontre de la commune. Il sera donc nécessaire d'inscrire au DOB 2023 la somme de 2 millions d'euros TTC pour l'acquisition du terrain DENIS qui servira de support à la construction de la future école maternelle et à la cuisine centrale.

17) Acquisition de la maison Lucie PELLAT

Des discussions avaient été lancées lors du mandat précédent pour acquérir une partie du parc de la résidence Lucie Pellat et la maison située en bord de route RD 1090. La commune de Grenoble via le CCAS vient de proposer à la commune d'acquérir la maison ainsi que 5000 m² de terrain attenant à la maison pour un montant total de 600 000 €. Un rendez-vous doit être programmé entre la commune, la ville et le CCAS de Grenoble pour un état des lieux avant toute décision définitive.

Complément au 13 octobre 2021

Cette opération est techniquement au point mort.

Complément au 19 octobre 2022

Cette opération est à l'arrêt. Cette opération n'aura pas besoin de crédit au titre du DOB 2023.

Suite à la commission Finances du 8 novembre 2022, cette opération est provisoirement reportée. Elle ne sera pas réalisée dans ce mandat.

18) Réaménagement de la maison Lucie PELLAT

En cas d'acquisition de la maison Lucie PELLAT, et suite à la dernière visite de 2014, il faudra réaliser des investissements importants pour simplement les transformer par exemple en logement. Pour caler l'investissement global de la commune, cette opération sera créditée de 1 000 000 € au DOB. Ceci étant, le plus important sera de définir avec précision le programme d'aménagement de ce bâtiment et de ses 5000 m² de terrain. À l'issue de la réalisation de ce programme, un budget plus précis pourra être réalisé. La rédaction d'un programme d'aménagement et le réaménagement de ce bâtiment pourraient être délégués à la SPL Isère Aménagement.

Complément au 13 octobre 2021

Cette opération est techniquement au point mort.

Complément au 19 octobre 2022

Cette opération est à l'arrêt. Cette opération n'aura pas besoin de crédit au titre du DOB 2023.

Suite à la commission Finances du 8 novembre 2022, cette opération est provisoirement reportée. Elle ne sera pas réalisée dans ce mandat.

19) Travaux de voirie de l'opération Horizon Belledonne

Cette opération est nouvelle. Il s'agit de réaménager la voirie aux droits de l'opération immobilière de la COGEDIM « Horizon Belledonne » en face de la place Robert Schuman. Une partie des aménagements à réaliser se trouve sur le domaine public et l'aménageur n'a bien entendu pas la possibilité de le réaliser pour notre compte. Le coût de ces travaux est estimé à 230 000 € TTC. Il doit encore faire l'objet d'une validation auprès du département et de l'aménageur de la société Cogedim. Le projet permettra de sécuriser les déplacements des piétons au droit du carrefour, rendra accessible aux personnes à mobilité réduite les arrêts de bus depuis l'ensemble des commerces du secteur, et sensibilisera également les automobilistes de l'avenue de l'Europe à la présence de commerces et de piétons avec des plateaux surélevés et de marquages spécifiques au sol. Les travaux sont prévus d'être réalisés au cours de l'année 2023.

20) Travaux de voirie - rectification du raccordement entre la route de la Doux et la route des Semaises

Une opération immobilière est en préparation sur les terrains situés à proximité de l'intersection entre la route des Semaises et la route de la Doux. Le terrain pour cette opération immobilière fait également l'objet d'un emplacement réservé (AR n°12) d'une surface de 4500 m². Le service urbanisme et les services techniques ont discuté avec l'aménageur pour répartir cette surface sur la totalité de la parcelle afin de pouvoir dégager du terrain aux droits de l'intersection entre la route des Semaises et la route de la Doux. Cela permettrait de réaliser un tourne à gauche au centre de la route de la Doux plus grand que celui qui existe actuellement. Cela permettrait également de stocker plusieurs voitures sur la route de la Doux sans perturber la circulation et favoriserait un raccordement plus aisé de la route de la Doux sur la route des Semaises. Cela favoriserait une baisse de la vitesse excessive des véhicules arrivant sur la route de la Doux depuis Botanic, qui s'engagent à vive allure sur la route des Semaises. Le coût de cette opération est estimé à 450 000 € TTC avec également la réalisation d'une piste cycle en site propre sur le reste du tènement qui nous sera rétrocédé par l'aménageur. Cette piste cyclable sera raccordée à la piste cycle venant de la venue de l'Europe, permettant d'aller soit sur la piste cycle en direction du quartier du moulin soit la piste cycle en direction de Meylan et qui longe la chantourne.

Suite à la commission Finances du 8 novembre 2022, cette opération est décalée d'une année dans sa programmation. Les études seront réalisées au cours de l'année 2023 et les travaux au cours de l'année 2024. Des démarches de cofinancement sont également lancés auprès de la Communauté de Communes et du SMMAG.

21) Travaux de mise en œuvre des conteneurs semi enterrés.

Dans le cadre du déploiement des Points d'Apport Volontaire sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes Le Grésivaudan, la CCLG nous a fait savoir que les travaux de mise en place de ces PAV débuteraient au cours de l'année 2023 pour la commune de Montbonnot-Saint-Martin. La commune comptera à terme environ une cinquantaine de PAV avec en moyenne 4 PAV par emplacement. Le coût moyen de l'enfouissement des PAV par des conteneurs semi enterrés est d'environ 8250 € HT l'unité, soit environ 40 000 € TTC le point de regroupement. Il est envisagé d'installer à peu près la moitié de ces PAV en conteneurs semi enterrés, soit environ 25 emplacements. Le coût de l'opération peut donc être estimé à 1 million d'euros TTC. L'ensemble de ces travaux seront réalisés par convention et subventions d'équipements par la Communauté de Communes, qui est la seule compétente pour réaliser ces travaux.

Il est prévu d'étaler ces travaux sur quatre ans, soit 250 000 € par an de 2023 à 2026 inclus.

Suite à la commission Finances du 8 novembre 2022, cette opération est reportée d'une année dans sa programmation. En effet, les travaux ne débuteront certainement pas avant la fin de l'année 2023 suite aux toutes dernières réunions. La dépense est donc programmée de 2024 à 2027 inclus.

Tableau des investissements 2020 à 2026.

	ESTIMATION	reste a financer	A programmer	PROGRAMMATION DES TRAVAUX SUR 2012 à 2020										
	oct-21		Montant travaux TTC	2011 / 2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Aménagt moulin / enfert / semaises / chantebout	3 755 000,00 €		3 755 000	3 080 000		400 000	275 000	0						
moulin / enfert chantebout / semaise aval semaises				1 150 000 1 000 000 930 000		400 000								
Médiathèque - pole jeunesse	4 720 000,00 €		4 720 000	2 550 000	1 800 000	320 000	50 000	0						
Aménagement du parc des loisirs	4 370 000,00 €		4 370 000	800 000	820 000	1 850 000	900 000	0						
Etude construction nouvelle MPT	2 050 000,00 €	0,00 €	2 050 000		0	0	100 000	30 000	850 000	1 070 000				
Rénovation énergétique bourg et bât sco et perisco	2 950 000,00 €	0,00 €	2 950 000					130 000	1 300 000	1 520 000				
Extension Robert Schuman	570 000,00 €	0,00 €	570 000		125 000	0	375 000	70 000						
Parc sous la médiathèque	530 000,00 €	0,00 €	530 000		25 000	0		100 000	405 000					
Préau école des chavannes			150 000			150 000								
Extension C1 priorité aux feux tricolores			600 000			300 000	300 000							
Réhab énergétique tartaix et extension centre jeunesse	3 500 000,00 €	0,00 €	3 500 000					100 000	0	1 000 000	2 400 000			
Construction d'une cuisine centrale	1 900 000,00 €	1 900 000,00 €	0					0	0					
Ecole des chavannes	9 100 000,00 €	0,00 €	9 100 000							200 000	3 400 000	5 000 000	500 000	
Ilôts de chaleur	280 000,00 €	0,00 €	280 000					50 000	230 000	0				
Reconstruction gymnase du pré de l'eau	3 850 000,00 €	0,00 €	3 850 000					300 000	250 000	300 000	500 000	2 500 000		
Aménagement du chemin des cantines	500 000,00 €	0,00 €	500 000								200 000	300 000		
Extension ferme communale	525 000,00 €	0,00 €	525 000											
Aménagement de la RD 1090 partie EST du village	750 000,00 €	0,00 €	750 000								150 000	600 000		
Video protection commune	600 000,00 €	0,00 €	600 000					580 000	20 000					
Acquisition terrain DENIS	1 900 000,00 €	0,00 €	1 900 000							1 900 000				
Rectification virage Semaises - RD 11 doux	450 000,00 €	0,00 €	450 000							50 000	400 000			
Aménagement secteur horizon Belledonne	230 000,00 €	0,00 €	230 000							230 000				
Agrandissement de la mairie	1 425 000,00 €	1 425 000,00 €	0											
Déconstruction des vestiaire de football	100 000,00 €	100 000,00 €	0											
Conteneurs semi enterrés	1 000 000,00 €	0,00 €	1 000 000								250 000	250 000	250 000	250 000
Acquisition maison Lucie PELLAT	600 000,00 €	600 000,00 €	0											
Rénovation maison Lucie PELLAT	1 000 000,00 €	1 000 000,00 €	0											
Immeuble Abbé Grégoire	1 000 000,00 €	1 000 000,00 €	0											
TOTAL	45 975 000	6 025 000	42 380 000	9 510 000	2 770 000	3 420 000	2 000 000	1 360 000	4 955 000	4 370 000	7 300 000	8 650 000	750 000	

PREFECTURE DE L'ISERE
29 NOV. 2022
SECTION COURRIER

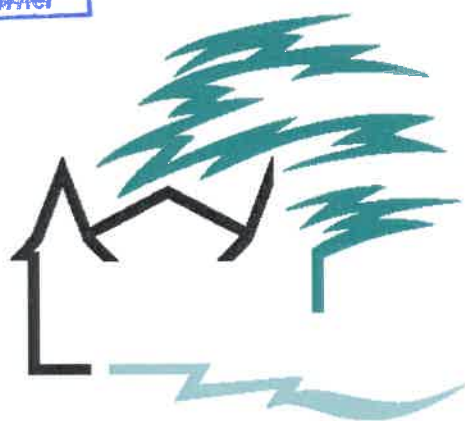
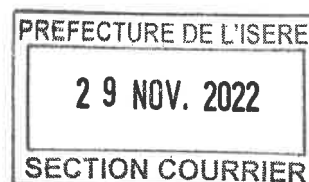
MAIRIE DE MONTBONNOT
29 NOV. 2022
Service du Copier

Rapport d'Orientation Budgétaire 2023

MONTBONNOT-SAINT- MARTIN

ROB 2023

22/11/22



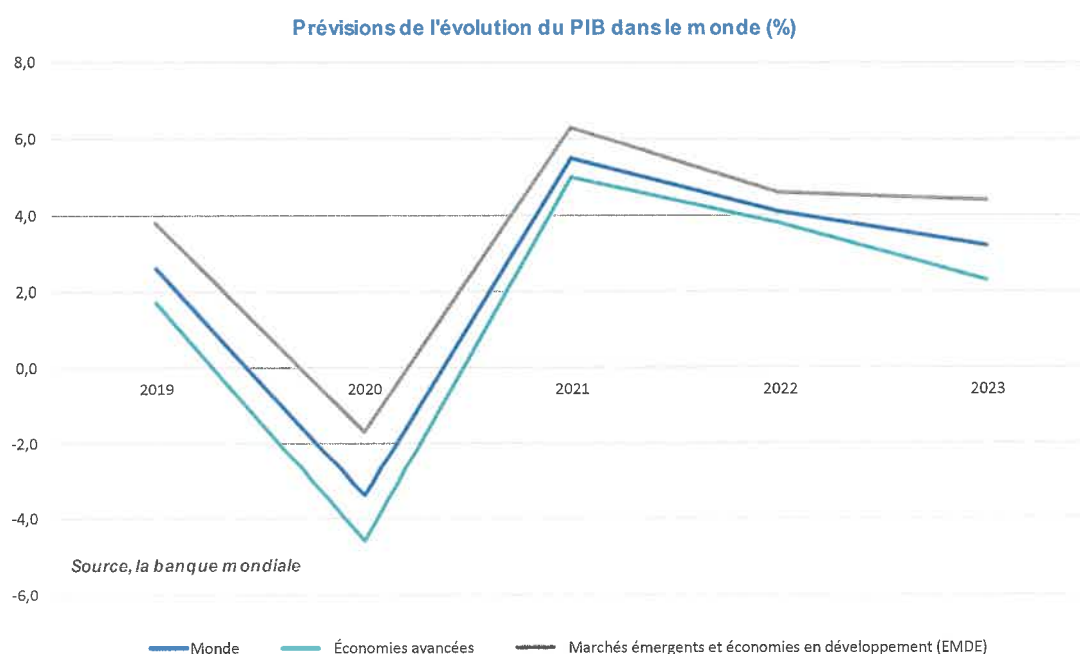
Introduction

La loi d'Administration Territoriale de la République (ATR) de 1992 a imposé la tenue d'un débat d'orientation budgétaire (DOB) dans les deux mois précédant le vote du budget primitif pour les communes de plus de 3 500 habitants et pour les intercommunalités disposant d'une commune de plus de 3 500 habitants.

Plus récemment, l'article 107 de la loi Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) a modifié les articles L 2312-1, L3312-1, L 5211-36 du CGCT relatifs au DOB en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat. Sur le contenu, ce rapport doit maintenant non seulement présenter un volet financier, mais également un volet ressources humaines pour les communes de plus de 10 000 habitants.

Le contexte macroéconomique

Rétrospective 2022 : la guerre en Ukraine rebat les cartes... et la taxonomie européenne



En 2021, l'inflation, américaine notamment, était particulièrement suivie. Beaucoup de banques centrales évoquaient une hausse temporaire de l'indice des prix à la consommation due à la reprise économique et aux tensions qu'elle provoque sur des chaînes d'approvisionnement mises à l'arrêt du fait de la pandémie de Covid-19.

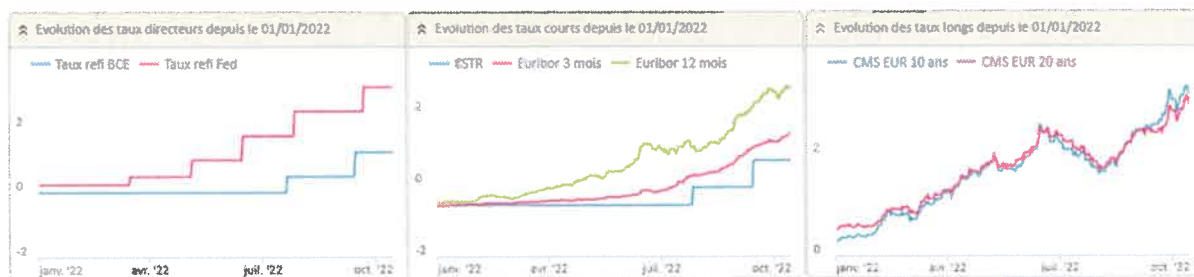
Toutefois, les évolutions de l'économie américaine ont rapidement donné des signes de surchauffe : l'inflation outre-Atlantique dépassait 5% dès le mois de mai 2021, et l'inflation *Core* (inflation corrigée des produits volatiles comme l'énergie ou l'alimentation) excédait 5% en fin d'année. La faiblesse du taux de chômage (inférieur à 4,0% début 2022) tirait les salaires vers le haut : l'inflation devient structurelle, et ce, bien avant l'invasion de l'Ukraine par la Russie, le 24 février 2022.

En zone Euro, les prévisions d'inflation étaient également haussières, mais avec un effet retard par rapport aux Etats-Unis, et surtout une ampleur bien plus faible du fait de *stimuli* budgétaires plus modestes et orientés vers l'investissement (plan *Next Generation EU*), notamment dans un objectif de neutralité carbone à l'horizon 2050. Les débats de la fin 2021 et du début 2022 portaient sur la taxonomie des investissements, afin de guider les investisseurs vers les productions « bas carbone ».

- Aux Etats-Unis, la *Federal Reserve* a réalisé 5 hausses de taux, aboutissant à une augmentation globale de 3,00% sur l'année 2022. Deux nouvelles hausses supplémentaires sont attendues d'ici la fin de l'année, aux réunions des 02/11/2022 (+0,75% attendus) et le 14/12/2022 (+0,75% attendus).
- En zone Euro, la BCE a réalisé 2 hausses de taux, aboutissant à une augmentation globale de 1,25% sur l'année 2022. Deux nouvelles hausses supplémentaires sont attendues d'ici la fin de l'année, aux réunions des 27/10/2022 (+0,75% attendus) et 15/12/2022 (entre +0,50% et +0,75% attendus).

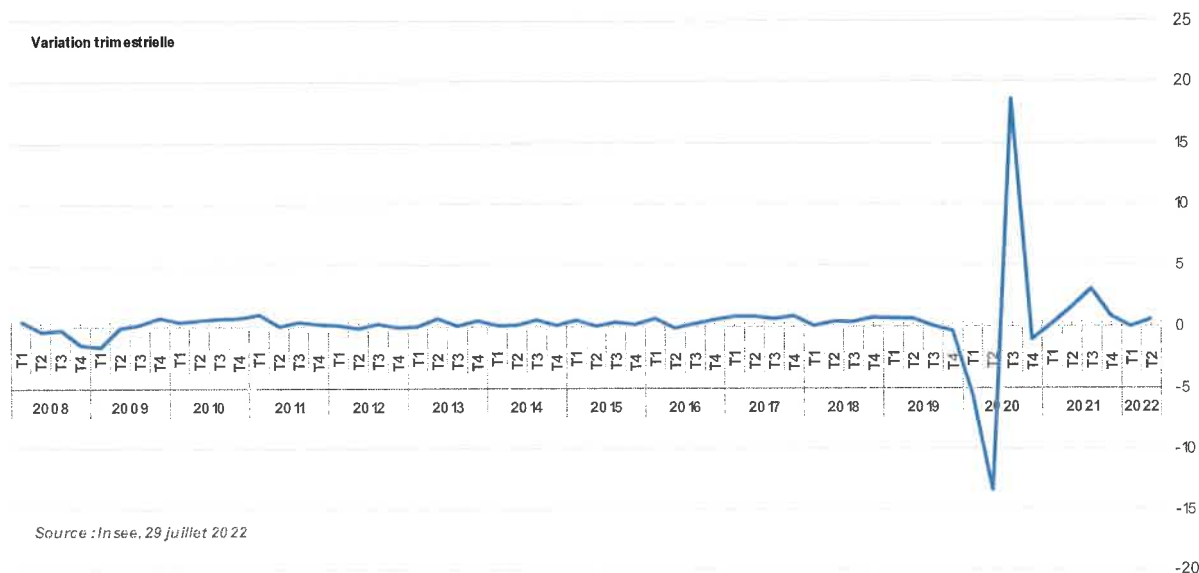
Les anticipations puis la concrétisation des hausses de taux directeurs ont conduit à une augmentation des taux courts européens dans le courant de l'année. A -0,572% en janvier 2022, l'Euribor 3 mois tend vers 1,50% mi-octobre 2022 (1,402% le 14/10/2022). L'Euribor 12 mois est passé, en un an, de -0,501% à près de 3,00% (2,677% le 14/10/2022). Accroché au taux de dépôt de la BCE, l'€STR devrait être compris entre 2,00% et 2,25% d'ici la fin de l'année.

Les taux longs ont progressé sur toute l'année 2022, avec cependant une pause au mois de juillet. Le taux de swap à 10 ans est passé de 0,28M début janvier à 3,20% courant octobre.



Le contexte national

Evolution du PIB en France (en %)



Points clés de la projection France

(croissance en %, moyenne annuelle)	2019	2020	2021	2022	2023	2024
PIB réel	1,9	-7,9	6,8	2,6	(0,8 ; -0,5)	1,8
IPCH	1,3	0,5	2,1	5,8	(4,2 ; 6,9)	2,7
IPCH hors énergie et alimentation	0,6	0,6	1,3	3,7	3,8	2,5
Investissement total	4,1	-8,9	11,5	2,2	-0,2	1
Consommation des ménages	1,9	-7,2	4,7	2,8	0,6	1,7
Pouvoir d'achat par habitant	2,3	0,2	2	-0,5	0	1,4
Taux d'épargne (en % du revenu disponible brut)	15	21	18,7	16,2	15,8	15,7

Les mesures pour les collectivités relatives au PLF 2023

Fiscalité locale

Vous trouverez, ci-après, tout ce qu'il y a à savoir sur les amendements retenus dans le cadre de la première partie du PLF 2023 à la suite de l'activation du 49.3.

Tout d'abord, l'article 5 prévoit la suppression de la CVAE sur 2 ans et sa compensation par une fraction de TVA déterminée sur la base d'une moyenne triennale des recettes de CVAE des collectivités locales. Un flou persiste sur la prise en compte ou non des recettes prévues pour 2023.

En matière de fiscalité, alors que l'idée d'un plafonnement de la revalorisation forfaitaire des bases avait été envisagée pour la taxe foncière, cette dernière n'a pas été retenue par le gouvernement. Aussi, la revalorisation forfaitaire devrait s'élever comme chaque année au niveau du glissement annuel de l'IPCH (mesuré à 7,1% d'octobre 2021 à octobre 2022, données prévisionnelles INSEE).

Concernant l'actualisation des valeurs locatives, celle-ci a de nouveau été décalée, aussi bien pour les particuliers que pour les entreprises. La réactualisation des valeurs locatives professionnelles qui devait s'appliquer pour 2023 a été repoussée à 2025. Pour les valeurs locatives d'habitation, le report est pour 2028.

Dotations de l'Etat

Côté dotations, cette année le gouvernement a décidé d'abonder l'enveloppe globale de DGF à hauteur de 320M€, et ce afin de financer les hausses de dotation de solidarité rurale (DSR) et dotation de solidarité urbaine (DSU) sans écrêter la dotation forfaitaire (DF) pour les communes et de la dotation d'intercommunalité (DI) pour les intercommunalités. Cela n'était pas arrivé depuis 13 ans.

Enfin, l'article 45 du PLF 2023 prévoit le remplacement du critère de longueur de voirie utilisé dans le cadre de la répartition des fractions péréquation et cible de la DSR par un indicateur de superficie, cette dernière étant pondérée par un coefficient de densité de population.

Aides

L'article 14 de la loi de finances rectificative pour 2022 a mis en place un « filet de sécurité » à hauteur de 430 millions d'euros pour aider les collectivités face à la hausse du point d'indice, du coût de l'alimentation et de l'énergie.

Cette aide a été reconduite dans le Projet de Loi de Finances pour 2023 à hauteur de 1,5 milliards d'euros pour soutenir les collectivités face à la hausse des dépenses énergétiques.

S'ajoute au filet de sécurité défini par le PLF, un « amortisseur électricité » visant à garantir un prix raisonnable de l'électricité aux collectivités. Il protégera les plus impactées par les hausses des prix et s'appliquera au 1^{er} janvier 2023, pour un an, à tous ceux qui n'ont pas accès aux tarifs réglementés de vente.

Enfin, pour accompagner les collectivités vers l'adaptation aux enjeux du changement climatique, un « fonds vert » sera mis en place et doté de 2 milliards d'euros. Les collectivités mettant en place des projets en faveur du climat et de la biodiversité pourront y prétendre.

Mini-réforme des indicateurs

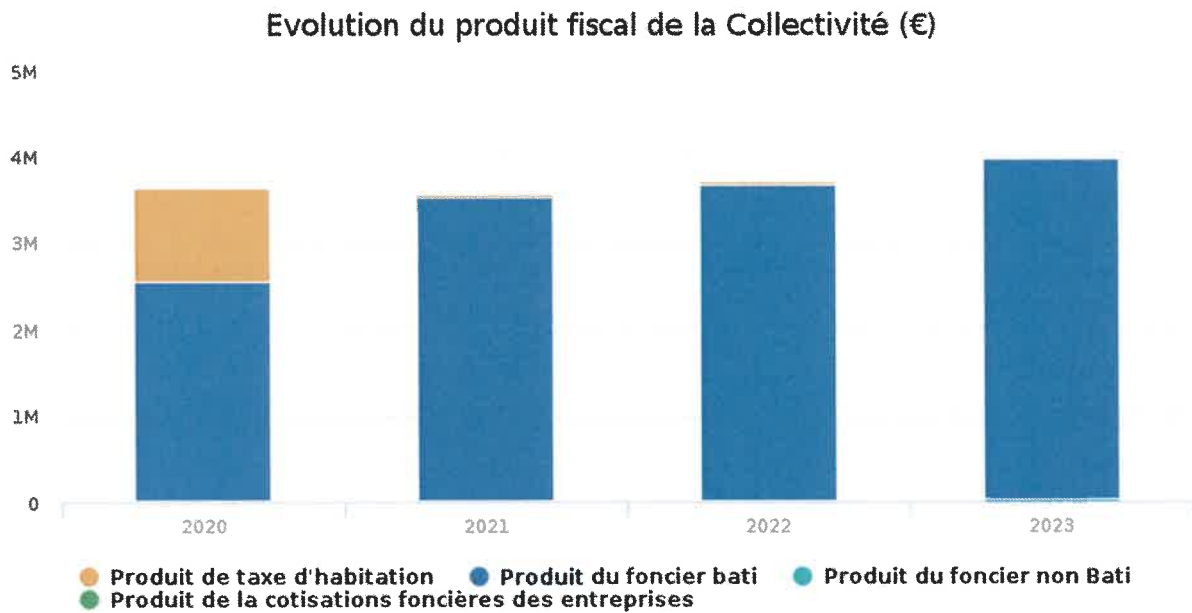
La réforme du calcul des indicateurs financiers utilisés dans la répartition de la DGF vise en premier lieu à tirer les conséquences de la réforme du panier de ressources des collectivités territoriales.

Ces évolutions, issues des travaux menés par le Comité des finances locales, visent à tenir compte du nouveau panier de ressources des collectivités (notamment l'attribution de la part départementale de taxe foncière aux communes ; la perception par les EPCI et les départements d'une fraction de TVA et la création d'un prélèvement sur recettes compensant les pertes de recettes liées à la réforme de l'assiette des locaux industriels) et ainsi retranscrire le plus fidèlement possible le niveau de ressources des collectivités.

1. Les recettes de la commune

1.1 La fiscalité directe

Le graphique ci-dessous représente l'évolution des ressources fiscales de la commune.



Pour 2023 le produit fiscal de la commune est estimé à 4 009 853 € soit une évolution de 2,35 % par rapport à l'exercice 2022.

Le Levier fiscal de la commune

Afin d'analyser les marges de manœuvre de la commune sur le plan fiscal, il s'agira tout d'abord d'évaluer la part des recettes fiscales modulables de la commune dans le total de ses recettes fiscales. L'objectif est ici de déterminer les marges de manœuvre disponibles cette année sur le budget et plus particulièrement sur la fiscalité locale. Une comparaison de la pression fiscale qu'exerce la commune sur ses administrés par rapport aux autres collectivités sur le plan national est enfin présentée.

Part des impôts modulables dans le total des ressources fiscales de la commune

Année	2020	2021	2022	2023	2022-2023 %
Taxes foncières et d'habitation	3 640 800 €	3 564 342 €	3 917 685 €	4 009 853 €	2,35 %
Impôts économiques (hors CFE)	0 €	0 €	0 €	0 €	0 %
Reversement EPCI	3 098 968 €	3 098 968 €	3 098 968 €	3 098 968 €	0 %
Autres ressources fiscales	692 926 €	951 624 €	715 783 €	805 530 €	12,54 %
TOTAL IMPOTS ET TAXES	7 432 694 €	7 614 934 €	7 732 436 €	7 914 351 €	2,35 %

Avec reversement EPCI = Attribution de compensation + Dotation de Solidarité Communautaire.

Evolution de la fiscalité directe

Année	2020	2021	2022	2023	2022-2023 %
Base FB – commune	13 819 822 €	13 170 589 €	13 618 389 €	14 462 729 €	6,2 %
Taux FB – commune	18,28 %	34,18 %	34,18 %	34,18 %	0 %
Coef correcteur	-	0.785838	0.785838	0.785838	-
Produit FB	2 526 263 €	3 496 724 €	3 649 782 €	3 938 378 €	7,91 %

Année	2020	2021	2022	2023	2022-2023 %
Base FNB	47 985 €	47 185 €	48 789 €	51 814 €	6,2 %
Taux FNB	54,59 %	54,59 %	54,59 %	54,59 %	0 %
Produit FNB	26 195 €	25 758 €	26 634 €	28 285 €	6,2 %

Année	2020	2021	2022	2023	2022-2023 %
Base TH	14 040 567 €	362 539 €	374 865 €	398 107 €	6,2 %
Taux TH	7,75 %	7,75 %	7,75 %	7,75 %	0 %
Produit TH	1 088 144 €	28 097 €	29 052 €	30 853 €	6,2 %

Année	2020	2021	2022	2023	2022-2023 %
Produit TH	1 088 144 €	28 097 €	29 052 €	30 853 €	6,2 %
Produit TFB	2 526 263 €	3 496 724 €	3 649 782 €	3 938 378 €	7,91 %
Produit TFNB	26 195 €	25 758 €	25 758 €	26 634 €	6,2 %
Produit CFE	0 €	0 €	0 €	0 €	- %
Rôles complémentaires	198 €	13 763 €	212 217 €	12 337 €	-94,19 %
TOTAL PRODUIT FISCALITE €	3 640 800 €	3 564 342 €	3 917 685 €	4 009 853 €	2,35 %

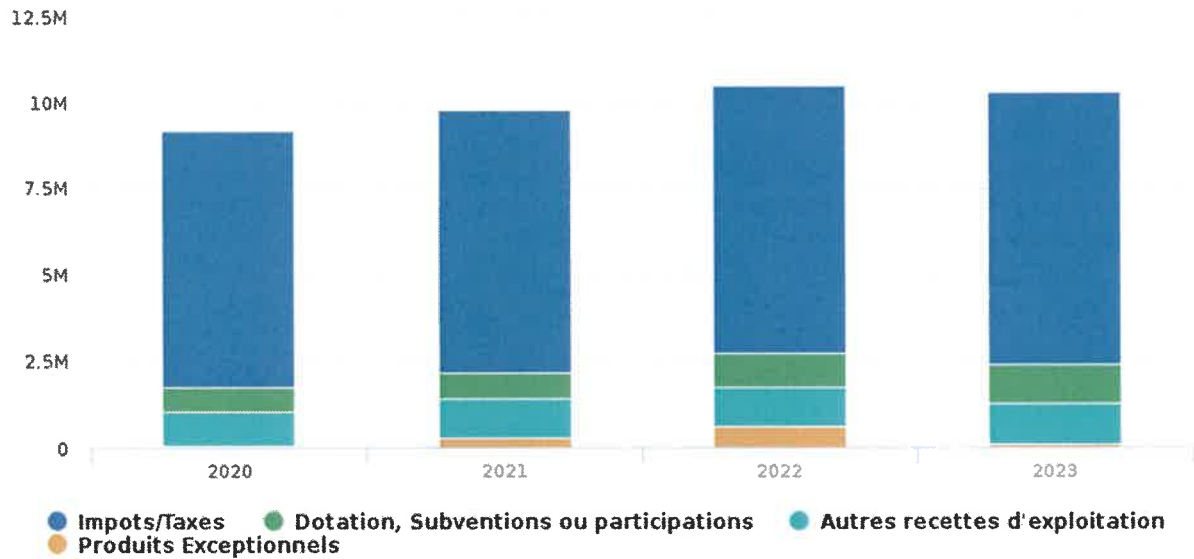
Rôles complémentaires. Ces rôles peuvent être émis pour chacune des taxes principales et des taxes annexes assises sur les mêmes bases. Ils ont pour effet de mettre à la disposition des collectivités locales un supplément de recettes non prévu lors du vote annuel de leur budget et justifié par une augmentation de la matière imposable non comprise dans les rôles généraux.

Évolution des montants de Dotation Globale de Fonctionnement

Année	2020	2021	2022	2023	2022-2023 %
Dotation forfaitaire	0 €	0 €	0 €	0 €	0 %
Dotation Nationale de Péréquation	0 €	0 €	0 €	0 €	0 %
Dotation de Solidarité Rurale	35 516 €	38 352 €	40 940 €	40 940 €	0 %
Dotation de Solidarité Urbaine	0 €	0 €	0 €	0 €	0 %
Reversement sur DGF	- 0 €	- 0 €	- 0 €	- 0 €	- %
TOTAL DGF	35 516 €	38 352 €	40 940 €	40 940 €	0 %

1.3 Synthèse des recettes réelles de fonctionnement et projection jusqu'en 2023

Synthèse des Recettes Réelles de Fonctionnement

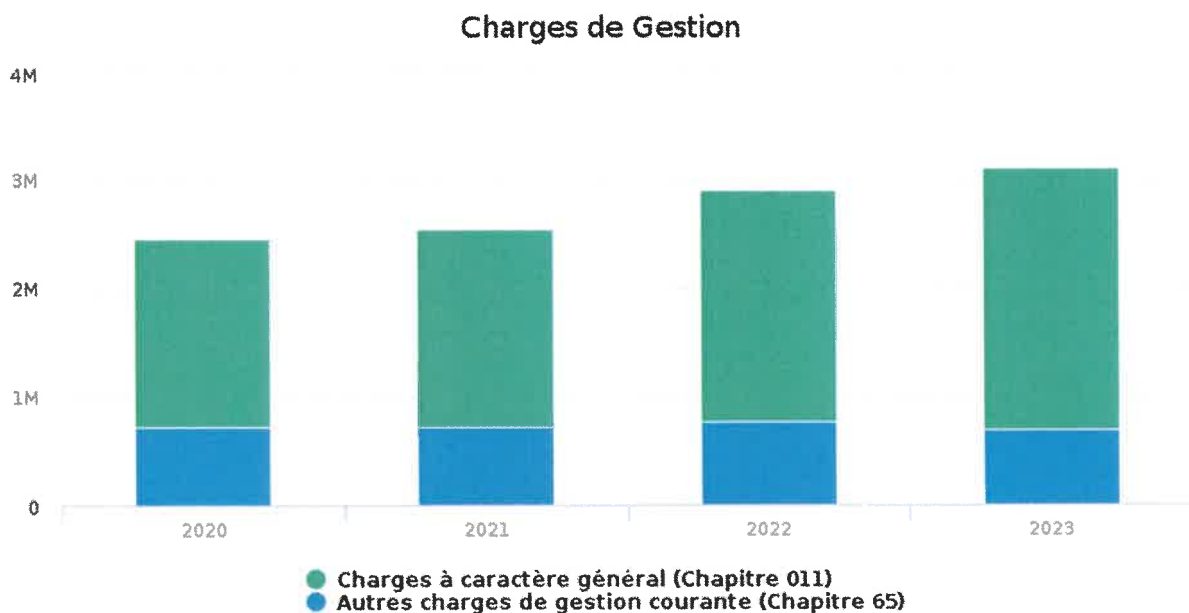


Année	2020	2021	2022	2023	2022-2023 %
Impôts / taxes	7 432 694 €	7 614 934 €	7 732 436 €	7 914 351 €	2,35 %
Dotations, Subventions ou participations	708 370 €	758 617 €	1 009 545 €	1 125 450 €	11,48 %
Autres Recettes d'exploitation	971 530 €	1 112 781 €	1 120 293 €	1 133 238 €	1,16 %
Produits Exceptionnels	40 978 €	278 260 €	605 876 €	115 775 €	-80,89 %
Total Recettes de fonctionnement	9 153 572 €	9 764 592 €	10 468 150 €	10 288 814 €	-1,71 %
Évolution en %	-5,6 %	6,68 %	7,21 %	-1,71 %	-

1. Les dépenses réelles de fonctionnement

2.1 Les charges à caractère général et les autres charges de gestion courante

La graphique ci-dessous présente l'évolution des charges de gestion de la commune avec une projection jusqu'en 2023. En 2022, ces charges de gestion représentaient 35,23 % du total des dépenses réelles de fonctionnement. En 2023 celles-ci devraient représenter 35,74 % du total de cette même section.



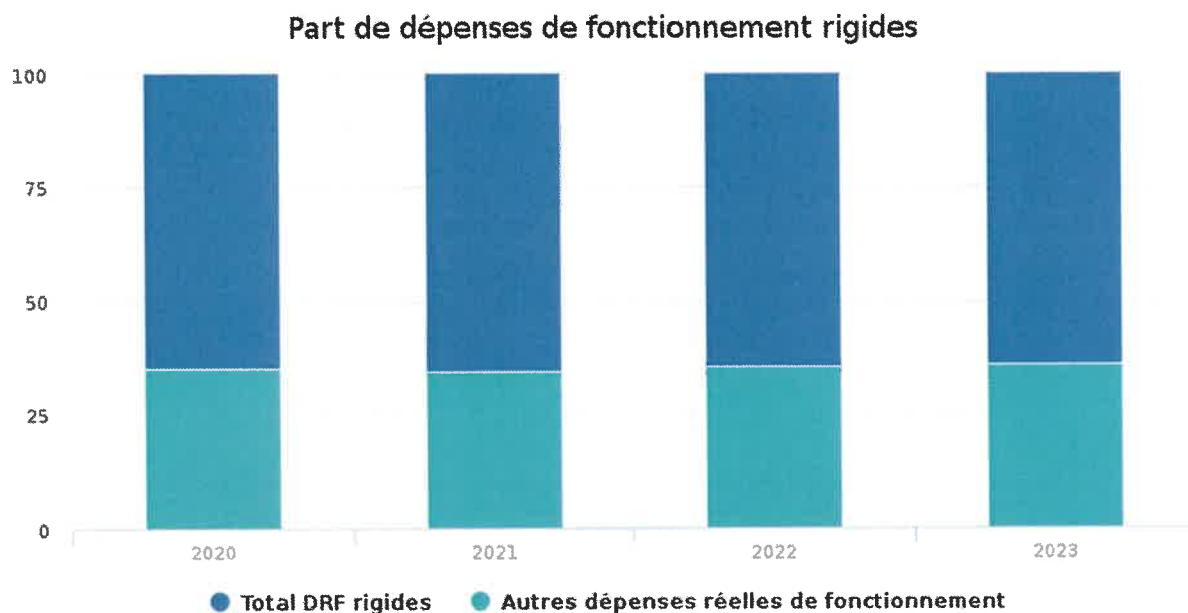
Les charges de gestion, en fonction de budget 2023, évolueraient de 7,43 % entre 2022 et 2023.

Année	2020	2021	2022	2023	2022-2023 %
Charges à caractère général	1 742 703 €	1 835 206 €	2 135 807 €	2 434 881 €	14 %
Autres charges de gestion	713 728 €	714 021 €	770 324 €	687 127 €	-10,8 %
Total dépenses de gestion	2 456 431 €	2 549 227 €	2 906 131 €	3 122 008 €	7,43 %
Évolution en %	-4,41 %	3,78 %	14 %	-	-

2.3 La part des dépenses de fonctionnement rigides de la commune

Les dépenses de fonctionnement rigides sont composées des atténuations de produits, des dépenses de personnel et des charges financières. Elles sont considérées comme rigides car la commune ne peut aisément les optimiser en cas de besoin. Elles dépendent en effet pour la plupart d'engagements contractuels passés par la commune et difficiles à retravailler.

Ainsi, des dépenses de fonctionnement rigides importantes ne sont pas forcément un problème dès lors que les finances de la commune sont saines mais peuvent le devenir rapidement en cas de dégradation de la situation financière de la commune car des marges de manœuvre seraient plus difficile à rapidement dégager.

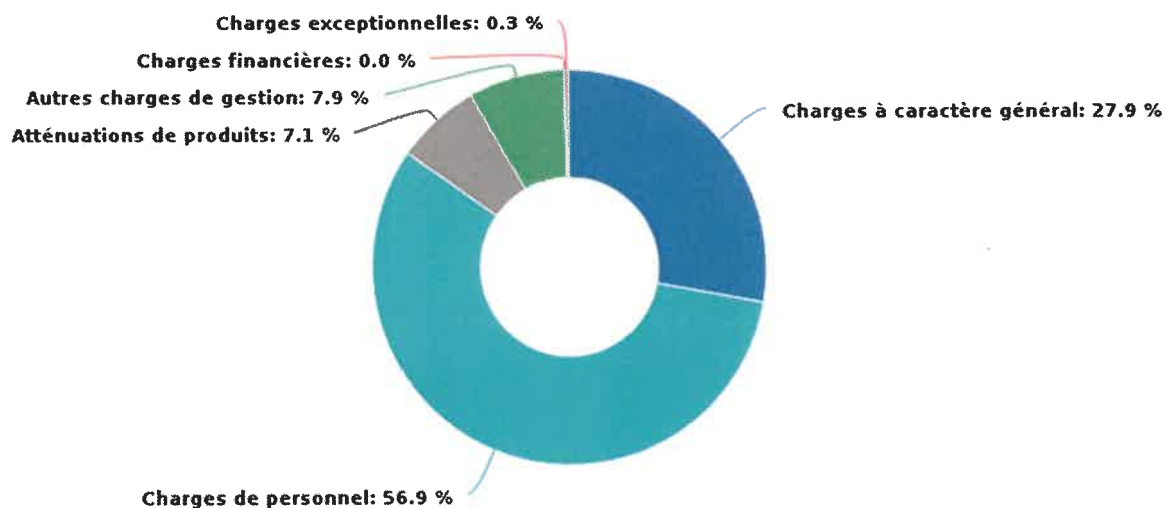


Année	2020	2021	2022	2023
Dépenses réelles de fonctionnement rigides	64,63%	65,39%	64,46%	63,95%
Autres dépenses réelles de fonctionnement	35,37%	34,61%	35,54%	36,05%

2.5 La Structure des Dépenses de Fonctionnement

En prenant en compte les prévisions budgétaires pour l'exercice 2023, les dépenses réelles de fonctionnement s'élèveraient à un montant total de 8 735 338 €, soit 1 417,84 € / hab. ce ratio est supérieur à celui de 2022 (1 365,78 € / hab)

Structure des dépenses réelles de fonctionnement



Ces dernières se décomposeraient de la manière suivante :

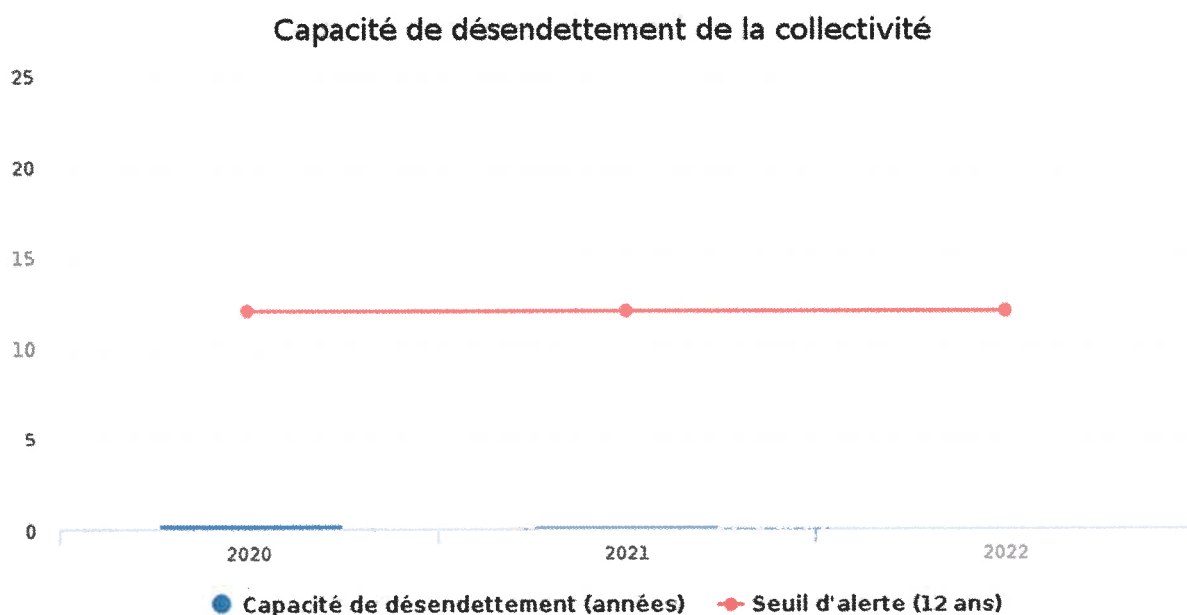
- A 56,89% des charges de personnel ;
- A 27,87 % des charges à caractère général ;
- A 7,87 % des autres charges de gestion courante ;
- A 7,06 % des atténuations de produit ;
- A 0 % des charges financières ;
- A 0,31 % des charges exceptionnelles ;
- A 0 % des dotations aux amortissements et aux provisions.

3.2 La solvabilité de la commune

La capacité de désendettement constitue le rapport entre l'encours de dette de la commune et son épargne brute. Elle représente le nombre d'années que mettrait la commune à rembourser sa dette si elle consacrait l'intégralité de son épargne dégagée sur sa section de fonctionnement à cet effet.

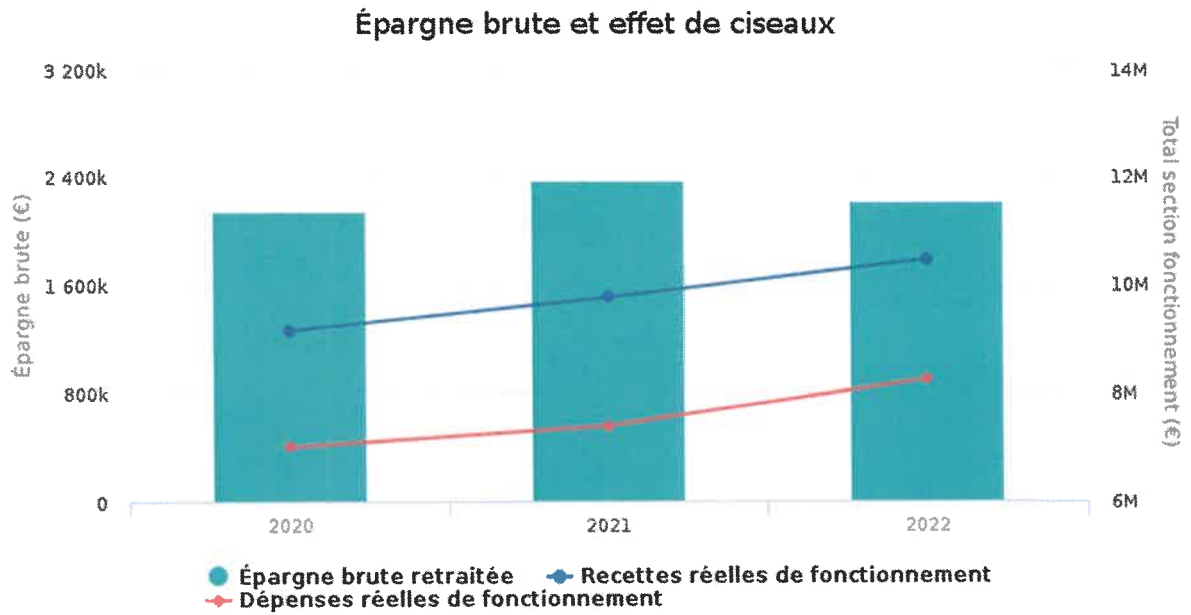
Un seuil d'alerte est fixé à 12 ans, durée de vie moyenne d'un investissement avant que celui-ci ne nécessite des travaux de réhabilitation. Si la capacité de désendettement de la commune est supérieure à ce seuil, cela veut dire qu'elle devrait de nouveau emprunter pour réhabiliter un équipement sur lequel elle n'a toujours pas fini de rembourser sa dette. Un cercle négatif se formerait alors et porterait sérieusement atteinte à la solvabilité financière de la commune, notamment au niveau des établissements de crédit.

Pour information, la capacité de désendettement moyenne d'une commune française se situerait aux alentours de 5,5 années en 2021 (DGCL – Données DGFIP).



Le montant d'épargne brute de la commune est égal à la différence entre l'axe bleu et l'axe rouge (avec application des retraitements comptables). Si les dépenses réelles de fonctionnement progressent plus rapidement que les recettes réelles de fonctionnement, un effet de ciseau se crée, ce qui a pour conséquence d'endommager l'épargne brute dégagée par la commune et de possiblement dégrader sa situation financière.

Les recettes réelles et dépenses réelles de fonctionnement présentées sur le graphique correspondent au recettes et dépenses totales. L'épargne brute est retraitée des dépenses et recettes non récurrentes.



Le tableau ci-dessous présente le programme d'investissement 2022 approuvé lors du précédent débat d'orientations budgétaires du 15 novembre 2021, additionné à d'autres projets proposés l'horizon 2023, afin d'avoir un aperçu des perspectives d'investissements.

Opérations	2022	2023
Aménagement parc paysager sous la médiathèque	405 000,00	0,00
Nouvelle Maison Pour Tous	850 000,00	1 070 000,00
Rénovation école du Bourg	1 300 000,00	1 520 000,00
Réhabilitation énergétique Tartaix et extension centre jeunesse	0,00	1 000 000,00
Ilôts de chaleur – place Schuman	200 000,00	0,00
Nouvelle école des chavannes	0,00	200 000,00
Installation vidéo protection	20 000,00	0,00
Construction cuisine centrale	100 000,00	0,00
Reconstruction gymnase Maison du Pré de l'Eau	500 000,00	300 000,00
Rectification virage Semaises - RD 11 doux	0,00	50 000,00
Aménagement secteur horizon Belledonne	0,00	230 000,00
TOTAL	3 375 000,00	4 370 000,00